

N° 144

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Enregistré à la Présidence du Sénat le 24 novembre 2025

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport (1) sur le projet de loi de finances, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour 2026,

TOME IV

Fascicule 4

MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES

Livre et industries culturelles

Par M. François PATRIAT,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : M. Laurent Lafon, président ; MM. Max Brisson, Michel Savin, Jacques Gosperrin, Mme Marie-Pierre Monier, M. Yan Chantrel, Mme Samantha Cazebonne, M. Jérémie Bacchi, Mmes Laure Darcos, Monique de Marco, M. Bernard Fialaire, vice-présidents ; Mmes Anne Ventalon, Else Joseph, Colombe Brossel, M. Pierre-Antoine Levi, secrétaires ; Mmes Marie-Jeanne Bellamy, Catherine Belrhiti, Annick Billon, Alexandra Borchio Fontimp, M. Christian Bruyen, Mmes Evelyne Corbière Naminzo, Karine Daniel, Nathalie Delattre, Sabine Drexler, M. Aymeric Durox, Mmes Agnès Evren, Laurence Garnier, Béatrice Gosselin, MM. Jean Hingray, Claude Kern, Mikaele Kulimoetoke, Mme Sonia de La Provôté, MM. Ahmed Laouedj, Michel Laugier, Jean-Jacques Lozach, Mmes Paulette Matray, Catherine Morin-Desailly, M. Georges Naturel, Mme Mathilde Ollivier, MM. Pierre Ouzoulias, François Patriat, Jean-Gérard Paumier, Stéphane Piednoir, Bruno Retailleau, Mme Sylvie Robert, MM. David Ros, Pierre-Jean Verzelen, Cédric Vial, Adel Ziane.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (17^{ème} législ.) : 1906, 1990, 1996, 2006, 2043, 2047, 2048, 2060, 2063 et T.A. 180

Sénat : 138 et 139 à 145 (2025-2026)

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
AVANT-PROPOS	5
I. DES INDUSTRIES CULTURELLES EN PROGRESSION, UN SOUTIEN DE L'ÉTAT EN LÉGÈRE DIMINUTION	7
A. UN MARCHÉ DES INDUSTRIES CULTURELLES EN PROGRESSION	7
B. DES CRÉDITS EN LÉGÈRE BAISSE	8
II. UN BUDGET DU CNM PAS ENCORE STABILISÉ EN 2026.....	8
A. UN MODÈLE DE FINANCEMENT DUAL	8
1. <i>La création d'une « Maison commune de la musique »</i>	8
2. <i>Un financement par une dotation de l'État et deux taxes affectées</i>	9
B. LE PLF PRÉVOIT UNE « BASCULE » ENTRE LES TAXES ET LA DOTATION DE L'ÉTAT	11
1. <i>Une baisse de la dotation assortie d'une hausse du plafond des taxes</i>	11
2. <i>Des effets ambigus</i>	11
III. L'ÉDITION : UN SECTEUR QUI PEINE À S'UNIR POUR AFFRONTER LE DÉFI DE L'IA GÉNÉRATIVE	12
A. UN SECTEUR DE L'ÉDITION EN LÉGER REPLI	12
B. UN PROCESSUS DE CONCERTATION ENTRE ÉDITEURS ET AUTEURS QUI ENTRE DANS UNE NOUVELLE ÉTAPE	12
1. <i>Un long et difficile processus</i>	12
2. <i>Vers une modulation des aides du CNL en fonction des droits d'auteur.....</i>	13
C. LA MENACE DE L'IA GÉNÉRATIVE	13
IV. LA BNF DEVANT UN « MUR D'INVESTISSEMENTS »	14
A. LE PREMIER OPÉRATEUR DU MINISTÈRE DE LA CULTURE.....	14
B. UNE REMISE À NIVEAU TRÈS COÛTEUSE DU SITE FRANÇOIS MITTERRAND POUR LAQUELLE IL FAUDRA DÉGAGER DES MOYENS PENDANT PLUSIEURS ANNÉES	15
1. <i>Un équipement hors norme qui se dégrade.....</i>	15
2. <i>Plus de 600 millions d'euros de travaux nécessaires</i>	16
EXAMEN EN COMMISSION.....	19
LISTE DES PERSONNES ENTENDUES	31
ANNEXE.....	33
• <i>Audition de Mme Rachida Dati, ministre de la culture</i>	33

AVANT-PROPOS

Les crédits du programme 334 « Livre et industries culturelles » diminuent légèrement (- 2,2 %) au sein du projet de loi de finances (PLF) pour 2026. Ils s'établissent ainsi à **343,4 millions d'euros** contre 350,8 millions d'euros en loi de finances initiale (LFI) pour 2025 en crédits de paiement (CP). Les crédits de l'action 1 « *Livre et lecture* » progressent d'environ 1,4 millions d'euros, soit une quasi stabilité, tandis que les crédits de l'action 2 « *Industries culturelles* » diminuent de 8,8 millions d'euros soit - 29 %.

Les crédits du programme 334 sont très concentrés sur de grands opérateurs qui mènent des politiques culturelles chacun dans son secteur de compétence et regroupent à eux seuls 303,3 millions d'euros de crédits soit environ 87 % des crédits du programme : la **Bibliothèque nationale de France** (BnF, 248 millions d'euros de crédits de dotation), la **Bibliothèque publique d'information** (Bpi, 12,8 millions d'euros), le **Centre national de la musique** (CNM, 20 millions d'euros) et le **Centre national du livre** (CNL, 22,4 millions d'euros).

Les crédits de la BnF restent stables ; elle ne sera donc pas en mesure de commencer à investir, dès 2026, pour la nécessaire rénovation du site François Mitterrand, qui exigerait plus de 190 millions d'euros de crédits annuels. La Bpi reçoit une dotation supplémentaire de 4,3 millions d'euros afin de financer le loyer lié à son relogement temporaire pendant les travaux du Centre Pompidou. Le CNL, quant à lui, subit une baisse de 4,3 millions d'euros de sa dotation, qu'il devra absorber à l'aide de son fonds de roulement afin de maintenir ses interventions au bénéfice de la filière. Enfin, la dotation du CNM diminuera d'environ 7 millions d'euros, mais le plafond des taxes qui lui sont affectées sera simultanément rehaussé de 8 millions d'euros.

Si le budget de soutien des industries culturelles par l'État est ainsi globalement contraint en cette période de maîtrise budgétaire, **ces industries ont globalement bien remonté la pente après la crise du covid et continuent à progresser**. Seule la télévision marque le pas, tandis que le jeu vidéo, qui bénéficie d'un crédit d'impôt efficace, affronte quelques difficultés après des années marquées par une croissance très forte. Les industries culturelles constituent ainsi un secteur dynamique dont plusieurs acteurs sont toutefois **bousculés par l'arrivée massive de l'intelligence artificielle** (IA), en particulier l'édition, ce qui suppose une réflexion collective pour accompagner cette évolution par une adaptation pertinente du cadre juridique.

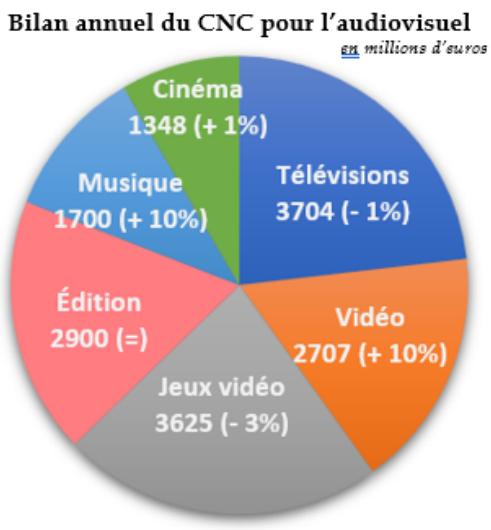
La commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport a émis, lors de sa réunion plénière du 3 décembre 2025, un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 334 « Livre et industries culturelles », au sein de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2026.

I. DES INDUSTRIES CULTURELLES EN PROGRESSION, UN SOUTIEN DE L'ÉTAT EN LÉGÈRE DIMINUTION

A. UN MARCHÉ DES INDUSTRIES CULTURELLES EN PROGRESSION

Entre 2023 et 2024, les industries culturelles ont connu une progression de 4,7 %, avec un chiffre d'affaires qui s'établit à **15,7 milliards d'euros**.

La progression est cependant très variable selon le secteur considéré. Les dépenses de vidéo atteignent 2 707,3 M€ (+ 10,3 % par rapport à 2023), portées par la vidéo à la demande. Les dépenses pour le **cinéma** enregistrent une légère hausse à 1 347,8 M€ (+ 1 %, après une forte augmentation en 2023, première année sans restriction depuis la crise sanitaire, et + 21,8 % par rapport à 2022). À l'inverse, les dépenses de **jeux vidéo** reculent à 3 625,5 M€ (- 2,8 %), après, il est vrai, une année 2023 exceptionnelle. Le secteur de l'**édition** reste quant à lui stable autour de 2,9 milliards d'euros, tandis que les dépenses de **musique enregistrée** progressent de près de 10 % à 1,7 milliards d'euros et que le chiffre d'affaires de la **télévision** recule d'environ 1 % à 3,7 milliards d'euros.



Sources : bilan annuel du CNC pour l'audiovisuel, SNE pour l'édition

En 2024, chaque foyer français (29,4 millions en 2024, contre 29,3 millions en 2023) a dépensé, en moyenne, 387 € en programmes audiovisuels (+ 0,6 % par rapport à 2023).

Si les jeux vidéo demeurent le premier secteur économique des industries culturelles, porté notamment par un crédit d'impôts qui a fait ses preuves, le secteur affronte d'importantes turbulences, avec, au début de 2025, la première grande grève pour réclamer de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires ainsi que la condamnation de trois dirigeants d'Ubisoft, entreprise-phare du secteur, pour des faits de harcèlement moral et sexuel. Ce secteur, véritable locomotive de l'industrie culturelle dans notre pays, doit donc persévérer dans les réels efforts qu'il a entrepris pour s'ouvrir davantage aux femmes et pour assainir ses pratiques.

B. DES CRÉDITS EN LÉGÈRE BAISSE

Les crédits du programme « Livre et industries culturelles » diminuent légèrement en euros courants, avec une baisse de 2,2 % dans le PLF 2026. Ils s'établissent ainsi à 343,4 M€ contre 350,8 M€ en LFI 2025 (en CP).

Les deux actions du programme connaissent cependant des évolutions contrastées. Les crédits de l'action 1 « *Livre et lecture* » progressent d'environ 1,4 M€, soit une quasi stabilité, tandis que les crédits de l'action 2 « *Industries culturelles* » diminuent de 8,8 M€, soit - 29 %. La plus grande part de cette diminution est portée par les crédits affectés au **CNM** (voir *infra*).

La Maison du dessin de presse enfin sur les rails ?

L'idée d'une « *Maison du dessin de presse* » a été émise en 2007 par Georges Wolinski puis reprise par son épouse Maryse. Le ministre de la culture Franck Riester avait annoncé le 7 janvier 2020 la création d'une « *Maison du dessin de presse et du dessin satirique* » à l'occasion des commémorations du cinquième anniversaire de l'attentat contre l'hebdomadaire « *Charlie Hebdo* ». Le Président de la République avait confirmé cette création pour 2026, mais le projet avait ensuite semblé s'enlisier, peut-être pour des raisons sécuritaires. Ainsi, le PLF 2024 prévoyait l'ouverture de 12,6 millions d'euros de CP en 2025 et 2026 pour mener à bien ce projet, mais le PLF 2025 ne le mentionnait plus. Toutefois, le 28 novembre 2024, la ministre de la culture a confirmé dans un communiqué l'ouverture de la « *Maison du dessin de presse* » en 2027. **Le PLF 2026, quant à lui, prévoit bien 7 millions d'euros au sein du programme « Livre et industries culturelles » pour ce projet, ce dont se félicite le rapporteur pour avis.** La « *Maison du dessin de presse* » devrait prendre s'installer rue du Pont-de-Lodi à Paris.

II. UN BUDGET DU CNM PAS ENCORE STABILISÉ EN 2026

A. UN MODÈLE DE FINANCEMENT DUAL

1. La création d'une « *Maison commune de la musique* »

Le CNM a été créé par une loi de 2019¹ pour devenir une « *Maison commune de la musique* » créée à partir du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), dont le champ d'action était beaucoup plus limité.

L'organisme a en outre intégré en 2020 **quatre associations d'intérêt général œuvrant dans le champ de la musique** : le Fonds pour la création musicale (FCM), le Bureau export de la musique française (Burex), le Club action des labels et disquaires indépendants Français (CALIF) et le Centre d'information et de recherches pour les musiques actuelles (IRMA). L'objectif de cette création était ainsi de rassembler la filière musicale afin de mieux répondre aux enjeux de diversité culturelle, de soutien économique de la

¹ Loi n° 2019-110 du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique.

musique, d'observation du secteur, de développement international, enfin d'action territoriale, **dans une logique de décloisonnement**. Le CNM s'apparente ainsi au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) pour le monde du cinéma, sans toutefois détenir la même compétence normative.

Le CNM est né au moment où les effets négatifs de la transition numérique s'étaient atténués, avec l'essor de l'écoute musicale en flux (*streaming*), dont les revenus ont permis de stabiliser le modèle économique de la musique enregistrée. Cependant, les débuts de l'organisme ont été marqués par **le sauvetage du secteur du spectacle vivant pendant la pandémie**. Le budget affecté au CNM a ainsi été significativement renforcé afin d'aider la filière, atteignant 172 M€ en 2020, 264 M€ en 2021 et 56,5 M€ en 2022. Les reports successifs de reliquats de ces crédits de crise ont permis au CNM d'opérer en 2023 un budget d'intervention de l'ordre de 65 M€ puis **71,5 M€ en 2024, ce qui paraît constituer un point d'équilibre**.

2. Un financement par une dotation de l'État et deux taxes affectées

Les ressources du CNM reposent désormais sur **une dotation de l'État et sur deux taxes affectées**.

Les deux taxes affectées devraient représenter en moyenne dans les années à venir, d'après le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2024-2028, **les deux tiers** des ressources du CNM :

- ✓ la **taxe sur les spectacles de musiques actuelles et de variétés**, qui représente 3,5 % du prix du billet. Les fonds collectés par cette taxe sont redistribués aux acteurs de la filière selon une clé de répartition héritée de l'ancien CNV : 65 % sous la forme de **droit de tirage** pour contribuer, dans un délai de trois ans, à la production d'un nouveau spectacle, ce qui assure au redevable, sous réserve d'être affilié au CNM, de récupérer 65 % des sommes qu'il a versées au titre de la taxe ; 35 % en aides **sélectives**, destinées au financement des programmes et actions de soutien aux spectacles de chanson, de variétés et de jazz ;
- ✓ la **taxe sur l'écoute en ligne, dite taxe « streaming »**, assise sur la consommation de musique par abonnement ou financée par la publicité, créée par un amendement conjoint des commissions de la culture et des finances du Sénat à l'article 53 de la LFI 2024.

Des difficultés de collecte de la taxe *streaming* en voie de résorption

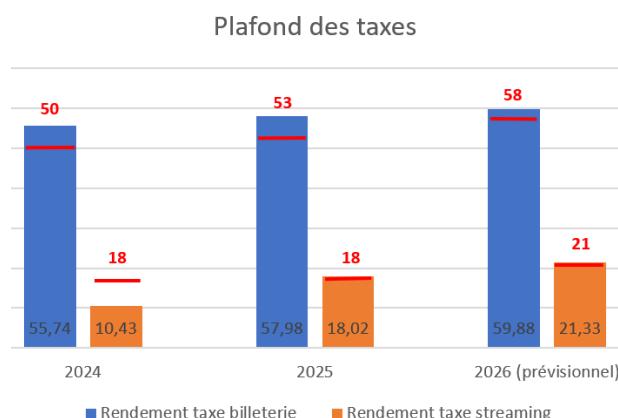
La taxe *streaming* a initialement été très mal reçue par les plateformes. Spotify a ainsi publiquement annoncé des désinvestissements en France. **Le rendement de cette nouvelle ressource a été de 10,3 M€ en première année, très en deçà de la prévision établie par le CNM à 15 M€ et inscrite dans son budget initial pour 2024.** Ce retard s'explique à la fois par une mise en œuvre progressive du dispositif, un décalage temporel lié à la perception par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP), et **par la réticence de certains redevables à s'acquitter de cette nouvelle charge.**

Certains d'entre eux ont ainsi choisi d'attendre la publication de l'instruction fiscale par le ministère de l'économie et des finances. Sa publication par la direction de la législation fiscale fin décembre 2024 a donné lieu à un versement en fin d'année de 3 M€ à la DGFiP, lesquels n'ont été versés au CNM et comptabilisés qu'en 2025 pour des questions de calendrier d'exercice budgétaire. En tenant compte de ce versement de fin d'année, le rendement effectif de la taxe était de 13,3 M€ en 2024, ce qui reste inférieur aux prévisions initiales, traduisant *a priori* le non-respect par certains redevables de leurs obligations déclaratives.

Afin d'améliorer le rendement de la taxe *streaming*, la LFI 2025 a modifié l'article L163 A du livre des procédures fiscales **en instaurant un droit de communication des données de l'administration fiscale relative à la taxe *streaming* au profit exclusif du CNM.** Depuis l'entrée en vigueur de ce droit de communication, les services de l'administration fiscale et le CNM ont des échanges réguliers afin d'identifier, sur la base des données de collecte dont disposent les services fiscaux, les redevables qui ne s'acquittent toujours pas de leurs obligations.

Pour l'année 2025, le CNM a ainsi intégré une prévision prudente de rendement de la taxe *streaming* en inscrivant un montant de 13 M€ de recettes correspondant à cette ressource dans son budget initial pour 2025. **Le rendement très dynamique de cette ressource laisse toutefois présager que le montant prévisionnel sera très largement dépassé en 2025.** Le CNM projette un dépassement dès 2026 du plafond fixé à 18 M€.

Ces deux taxes sont plafonnées, le rendement au-delà du plafond étant reversé à l'État : le plafond de la taxe sur les spectacles était fixé depuis 2016 à 50 M€, rehaussé en 2025 à 53 M€, tandis que le plafond de la taxe *streaming* est fixé à 18 M€. Le rendement de ces taxes en 2025 devrait légèrement dépasser ces plafonds.



B. LE PLF PRÉVOIT UNE « BASCULE » ENTRE LES TAXES ET LA DOTATION DE L'ÉTAT

1. Une baisse de la dotation assortie d'une hausse du plafond des taxes

Au sein du PLF 2026, **la dotation de l'État recule fortement**, à 20 M€, contre 26,9 M€ en 2025, soit une baisse de 26 %.

En forme de compensation, **le PLF prévoit le rehaussement des plafonds des deux taxes**, à respectivement 58 M€ (au lieu de 53 M€) et 21 M€ (au lieu de 18 M€) soit au total **une hausse des plafonds de 8 M€**. Ces deux plafonds pourraient déjà être dépassés en 2026. Notamment, le produit de la taxe *streaming* pourrait s'élever, selon les évaluations réalisées par le CNM, à 21,3 M€ en 2026, 23,3 M€ en 2027 et 25,4 M€ en 2028.

Ainsi, **le CNM perdrait d'un côté près de 7 M€ de subvention mais gagnerait de l'autre 8 M€ de taxes affectées**.

2. Des effets ambigus

Le financement du CNM se rapprocherait ainsi progressivement de celui du Centre national du CNC, qui n'est financé que par des taxes et ne reçoit pas de subventions de l'État, à ceci près que les taxes du CNC ne sont pas plafonnées, leur produit bénéficiant donc intégralement à cet opérateur.

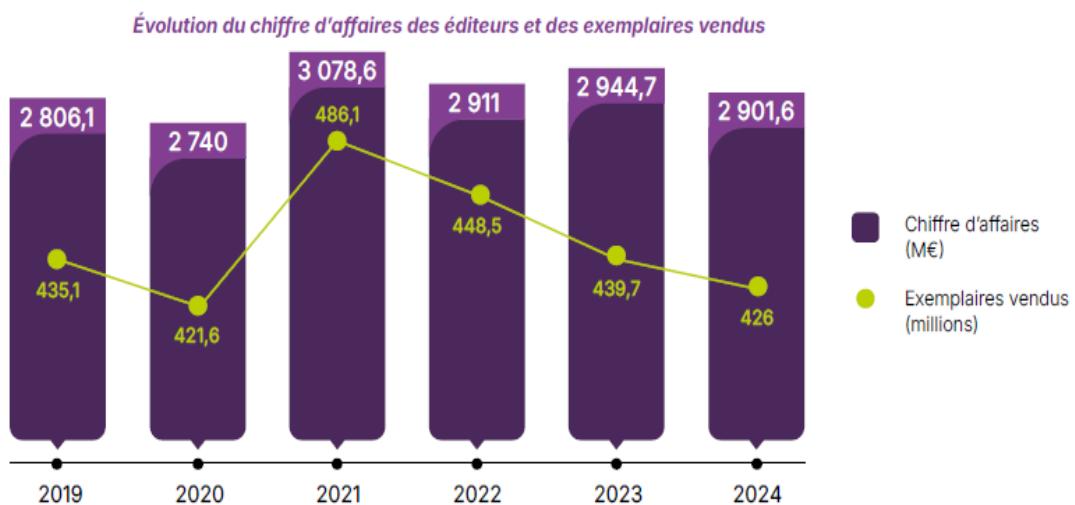
Cependant, il convient de souligner que **les deux sources de financement ne forment pas des vases communicants**. La dotation de l'État sert à financer des frais de fonctionnement courant, mais aussi des aides non financières en faveur du secteur (près de 4 M€) : observation, études, conseil, formations, éditions, qui constituent des missions importantes d'un CNM qui ne se limite pas à un rôle de simple guichet. La baisse de la subvention pourrait conduire à ce que ces aides transversales soient financées par un prélèvement sur les taxes sectorielles. En outre, la musique classique et contemporaine n'étant pas soumise à la taxe sur la billetterie, elle ne bénéficie pas des aides anciennement distribuées par le CNV mais fait bien partie du périmètre d'intervention du CNM : elle est donc en théorie financée par la dotation.

L'an passé, le rapporteur avait souligné qu'après que le CNV a consacré une bonne partie de son temps depuis sa création à conforter les moyens budgétaires nécessaires pour mener les actions de soutien au secteur assignées par la loi, il était temps que ces questions financières soient enfin définitivement résolues en 2025. Malheureusement, cela ne sera sans doute pas encore le cas en 2026 du fait de cette évolution du modèle économique du Centre, qui imposera sans doute de nouvelles réflexions sur la répartition et les modalités des aides versées.

III. L'ÉDITION : UN SECTEUR QUI PEINE À S'UNIR POUR AFFRONTER LE DÉFI DE L'IA GÉNÉRATIVE

A. UN SECTEUR DE L'ÉDITION EN LÉGER REPLI

Le chiffre d'affaires des éditeurs est passé de 2 945 M€ en 2023 à 2 902 M€ en 2024, soit une baisse de 1,5 %. Le nombre d'exemplaires vendus est passé de 439,7 M€ en 2023 à 426 M€ en 2024, soit une baisse de 3,1 %. Si l'on compare 2024 à 2019, année pré-covid, le marché du livre est en croissance de 3,4 % en valeur mais en baisse de 2,1 % en volume.



Source : Syndicat national de l'édition.

Le marché du livre se caractérisait depuis plusieurs années par une certaine surproduction, limitant l'exposition des œuvres. Toutefois, après un pic en 2019, avec près de 45 000 nouveautés publiées, on observe un mouvement général de repli. Le nombre de nouveautés est passé de 36 819 titres en 2023 à 36 232 titres en 2024, soit une baisse de 1,6 %. **En 5 ans (2019-2024), la production de nouveautés a baissé de 18,9 %.**

B. UN PROCESSUS DE CONCERTATION ENTRE ÉDITEURS ET AUTEURS QUI ENTRE DANS UNE NOUVELLE ÉTAPE

1. Un long et difficile processus

Une mission de médiation entre les éditeurs et les auteurs avait abouti à un accord le 20 décembre 2022, permettant des avancées en matière de transparence et d'équilibre contractuel, mais sans aborder le sujet épique de la rémunération des auteurs. En février 2024, le Syndicat national des éditeurs (SNE) a rendu publiques les conclusions d'une étude sur le partage de la valeur ajoutée entre éditeurs et auteurs¹ qui a suscité une forte controverse, ceux-ci considérant notamment que l'étude était biaisée, ne tenant pas suffisamment compte des gains des grands groupes.

¹ <https://www.sne.fr/actu/le-partage-de-la-valeur-entre-auteurs-et-editeurs-une-etude-economique-du-sne/>

Les résultats de la concertation menée depuis 2022 imposent de modifier la partie législative du code de la propriété intellectuelle. **La proposition de loi n° 522 relative au contrat d'édition déposée au Sénat le 4 avril 2025 par Laure Darcos et Sylvie Robert, traduit ainsi les mesures de portée législative discutées entre les parties.**

Par ailleurs, les parties sont convenues de la nécessité de créer entre elles **une instance de conciliation** afin de réguler les mauvais usages et de lutter contre les situations manifestement abusives. Le ministère de la culture et le CNL pourraient apporter leur appui aux professionnels dans la mise en œuvre de **cette instance qui devrait voir le jour d'ici la fin de 2025.**

2. Vers une modulation des aides du CNL en fonction des droits d'auteur

Dans le prolongement de ces travaux, le CNL a été chargé de mener une réflexion sur **le conditionnement de ses aides au respect de bonnes pratiques en matière de rémunération**. Un cycle de discussions associant organisations d'auteurs et d'éditeurs a permis de trouver une entente sur une proposition consistant à **résERVER un taux d'aide supérieur aux projets éditoriaux se fondant sur des contrats présentant un taux proportionnel de droits d'auteur supérieur aux médIANES constatées** dans les dossiers aidés par le CNL pendant l'année N-1. Cette mesure s'appliquerait, dans un premier temps, aux seuls secteurs éditoriaux relevant de la fiction (poésie, théâtre, littérature jeunesse et bande dessinée), à l'exception de la catégorie des romans qui ne dispose pas d'aides à la publication. Cette proposition devra être validée par le conseil d'administration du CNL.

Le ministère conduit en parallèle une étude avec l'interprofession visant à mieux connaître la répartition de la valeur dans le secteur du livre, à travers des résultats plus consensuels que l'étude précédente.

La commission prend acte de ces avancées et souhaite que 2026 permette enfin de concrétiser les résultats du processus de concertation mené depuis plusieurs années et ainsi d'arriver à une solution durable sur la question de la rémunération des auteurs.

C. LA MENACE DE L'IA GÉNÉRATIVE

Comme dans d'autres secteurs de la culture (cinéma, musique¹, presse), **les éditeurs sont très préoccupés par l'usage qui est d'ores et déjà fait de l'intelligence artificielle générative** par les grandes plateformes.

¹ *Dans le domaine de la musique enregistrée par exemple, Paul McCartney a annoncé en novembre 2025 la sortie d'un morceau silencieux sur un album muet auquel participent de nombreux artistes célèbres pour dénoncer un projet sur l'IA assouplissant le droit d'auteur au Royaume-Uni.*

Le SNE, la Société des gens de lettres et le Syndicat national des auteurs et des compositeurs ont ainsi saisi le tribunal judiciaire de Paris en mars 2025. Ils estiment que, pour améliorer son modèle de langage « Llama », Meta a utilisé une base de données contenant le texte de près de 200 000 livres – dont certains en français –, Books3, constituée au mépris du droit d'auteur.

Par ailleurs, des plateformes comme Amazon mettent en vente **des milliers de livres écrits par IA**, vendus très peu chers et assortis de milliers de bons commentaires positifs obtenus grâce à diverses techniques qui en faussent manifestement la sincérité. Ces livres de très piètre qualité, mis en avant par les plateformes au même titre que les « vrais » ouvrages, réalisent des ventes non négligeables. En outre, le web abonde de contenus générés par des IA nourries d'ouvrages réels sur des sujets comme la cuisine ou le tourisme, qui ont un effet négatif direct sur les ventes de livres traitant de ces sujets.

Pour pouvoir mieux exercer leurs droits, au besoin en justice, **les éditeurs et les auteurs auraient d'abord besoin d'une plus grande transparence des plateformes sur les sources utilisées pour entraîner les IA**. Des obligations existent, fixées par le droit européen et national¹, mais elles sont pour le moment insuffisamment appliquées. Pourtant, en novembre 2025, la Commission européenne, soucieuse de préserver un environnement favorable au développement de l'IA en Europe, a proposé des reports et des assouplissements qui pourraient repousser l'application complète du Règlement sur l'IA. En particulier, les systèmes d'intelligence artificielle à haut risque ne seront soumis à leurs nouvelles obligations qu'à partir de décembre 2027, soit seize mois plus tard qu'initiallement prévu. Fin 2025, plusieurs membres de la Commission de la culture envisageaient donc le dépôt d'une proposition de loi destinée à rééquilibrer le rapport de force entre les créateurs de contenus et les entreprises d'IA.

Le Gouvernement doit s'assurer que, dans les discussions en cours sur les textes européens actuels ou futurs relatifs à l'intelligence artificielle, les exigences du respect du droit d'auteur et des droits voisins, indispensables à la préservation d'une création de qualité, soient pris en compte au même titre que la nécessité d'encourager le secteur de l'IA.

IV. LA BNF DEVANT UN « MUR D'INVESTISSEMENTS »

A. LE PREMIER OPÉRATEUR DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

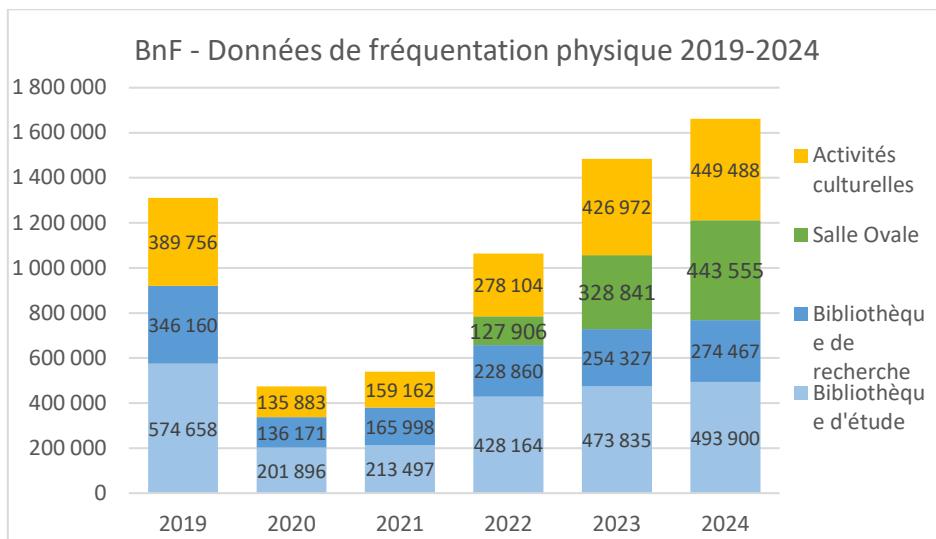
En 2026, la dotation de la BnF diminue de **1,7 M€**, pour s'établir à 248 M€ pour le fonctionnement et l'investissement, soit une quasi-stabilité. La BnF est le premier opérateur du ministère de la culture, et représente **70 %** des crédits du programme.

¹ Règlement européen sur l'intelligence artificielle (« AI Act ») du 13 juin 2024 ; loi du 24 juillet 2019 transposant la directive sur le droit d'auteur et les droits voisins du 17 avril 2019.

B. UNE REMISE À NIVEAU TRÈS COÛTEUSE DU SITE FRANÇOIS MITTERRAND POUR LAQUELLE IL FAUDRA DÉGAGER DES MOYENS PENDANT PLUSIEURS ANNÉES

1. Un équipement hors norme qui se dégrade

Le site François Mitterrand de la BnF, qui représente un ensemble de **200 000 m²** dont 54 000 m² pour les salles de lecture et un hectare de jardin-forêt, fête cette année ses 30 ans. Pendant ces trente ans, la BnF est parvenue à assurer sa mission de démocratisation des savoirs et de la culture, avec une fréquentation toujours en hausse aujourd’hui, **atteignant un nouveau record de 1,7 millions de visiteurs en 2024.**



Le rapport écrit en 2000 par les anciens membres de la commission de la culture Philippe Nachbar et Philippe Richert s’ouvrait sur cette interrogation : « *Faut-il détruire les quatre tours de Tolbiac ?* » : **les débuts de cet outil culturel à 7,8 milliards de francs avaient en effet été extrêmement chaotiques**, avec de nombreux inconvénients liés au parti pris architectural et de graves errements du système informatique au détriment des chercheurs. La BnF est encore aujourd’hui un équipement hors normes dans tous les domaines : budget annuel le plus important des opérateurs du ministère, fréquentation qui en fait l’une des bibliothèques les plus visitées du monde, immense fonds d’ouvrage de 15 millions de livre et imprimés.

2. Plus de 600 millions d'euros de travaux nécessaires

Des équipements en bout de course et une dégradation préoccupante du bâti

Le site François Mitterrand de la BnF est confronté aujourd’hui à la fois à l'**obsolescence de l’ensemble de ses équipements** et à la **dégradation de ses lots architecturaux**. La stratégie de maintenance qui a permis de reporter un grand nombre d’opérations d’entretien au fil des années atteint aujourd’hui ses limites, de l’éclairage aux ascenseurs, des toits aux planchers. La conception des façades vitrées, caractéristiques du bâtiment de Dominique Perrault, ne répond plus aux normes actuelles de performance énergétique, d’autant que les performances initiales se dégradent.

Pour la plupart, les pièces détachées ou les composants des équipements ne se fabriquent plus depuis plusieurs années : les équipements des armoires électriques de haute et basse tensions, les équipements de sécurité incendie comme les clapets coupe-feu, les équipements de toutes les centrales d’air gérant les magasins et les espaces publics, les équipements de sûreté tels que la vidéo-surveillance ou la sonorisation ainsi que les 80 000 sources d’éclairage de toutes sortes.

Concernant les lots architecturaux, les travaux de remise en état ont été très rares : la quasi-totalité des revêtements de sol sont d’origine, de même que les menuiseries et les composants du second œuvre qui ont depuis longtemps dépassé leur durée de vie.

Les investissements sur le clos et couvert ont également été très limités, voire inexistant. Seules des actions de maintenance et d’entretien ont permis d’assurer l’étanchéité des toitures des tours et de l’ensemble du parvis-toiture au-delà des 20 ans habituellement constatés. La nécessité d’améliorer la performance énergétique s’est systématiquement heurtée aux volumes et aux coûts des investissements nécessaires qui en résultait.

Pour l’ensemble du clos et couvert, le processus de vieillissement s’accélère aujourd’hui avec une nette augmentation des fuites et des désordres qui accroissent les risques sur le fonctionnement du bâtiment ainsi que sur la protection des collections de la BnF.

L’enveloppe globale pour des travaux qui ne couvriraient que le remplacement progressif des équipements critiques est évalué à environ 600 M€. L’établissement a donc élaboré un plan stratégique d’investissement sur une durée de 15 ans, qui nécessiterait pour sa mise en œuvre, au cours des cinq prochaines années, **de l’ordre de 190 M€ par an**. Sans ce niveau d’investissement, le taux de vétusté ne baissera pas de façon significative et pourrait conduire dans quelques années, selon le ministère, à une fermeture complète du site pour travaux.

En outre, parallèlement, la BnF doit mener de nombreux autres chantiers. En particulier, la construction du nouveau centre de stockage à Amiens, pour lequel les travaux débuteront en 2026, est nécessaire compte tenu de la saturation des sites existants. Le coût de ce projet, selon la dernière évaluation réalisée, se montera à 116,4 M€, dont 33,6 M€ devraient être pris en charge par la région, 20,2 M€ par le Fonds européen de développement régional (FEDER), 2,5 M€ par le département de la Somme, 5,5 M€ par Amiens Métropole et la Ville d’Amiens. Le PLF 2026 prévoit 30 M€ d’AE complémentaires pour le financement de ce projet.

Or, le budget d'investissement de la BnF inscrit au sein du PLF 2026 n'est que de 35 M€. La BnF peut s'efforcer de développer davantage ses recettes propres, mais celles-ci ne représentent pour l'heure que 6 % de ses ressources. L'établissement ne dispose pas de beaucoup de leviers pour les développer, hormis le mécénat et la location du site Richelieu.

La mise en œuvre du plan stratégique d'investissement reste donc devant la BnF. Cette mise en œuvre supposera de dégager des marges de manœuvres annuelles très importantes ; c'est à ce prix que cet équipement exceptionnel pourra conserver son rayonnement actuel.

*

* * *

La commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport a émis, lors de sa réunion plénière du 3 décembre 2025, un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 334 « Livre et industries culturelles », au sein de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2026.

EXAMEN EN COMMISSION

MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025

M. Laurent Lafon, président. – Nous passons à l'examen du rapport pour avis de notre collègue François Patriat sur les crédits relatifs au Livre et aux industries culturelles.

M. François Patriat, rapporteur pour avis sur les crédits du Livre et des industries culturelles. – Quelques années après la crise sanitaire, les industries culturelles ont globalement rattrapé et même légèrement dépassé leur chiffre d'affaires d'avant la crise. Il reste que leur modèle économique a été sérieusement bousculé par une offensive sans précédent des plateformes numériques, sur laquelle je reviendrai.

Pour 2024, le chiffre d'affaires des différents secteurs culturels est stable par rapport à 2023 et progresse de 8 % par rapport à 2019, avant la crise. Toutefois, la situation est contrastée selon les secteurs.

Comme pour 2022 et 2023, trois secteurs enregistrent un recul de leur chiffre d'affaires par rapport à 2019 : de 18 % pour la presse, de 15 % pour la radio et de 3 % pour le cinéma.

En revanche, le chiffre d'affaires du secteur du livre reste stable à 10,4 milliards d'euros. Les ventes de livres numériques représentent environ 10 % de ce chiffre.

La vidéo se porte également très bien, avec un chiffre d'affaires en progression de près de 8 %, qui atteint 2,7 milliards d'euros. Les vidéos à la demande représentent désormais 93 % de ce marché dominé par les grandes plateformes américaines, notamment Netflix, suivie par Amazon Prime et Disney +.

Le chiffre d'affaires de la musique enregistrée et de l'édition musicale, porté par la musique en *streaming*, se porte plutôt bien et enregistre une croissance de 9 % par rapport à 2023, pour s'établir à 1,7 milliard d'euros.

En termes de chiffre d'affaires, le secteur le plus important reste celui du jeu vidéo. Toutefois, il baisse de 6 % par rapport à l'année précédente et atteint 5,7 milliards d'euros. Ce chiffre constitue tout de même la deuxième meilleure performance de son histoire et la baisse enregistrée s'explique surtout par le caractère exceptionnel du chiffre d'affaires de l'année 2023, qui avait connu une progression de 23 %.

En 2024, 38,3 millions de Français ont joué à un jeu vidéo, soit plus de 60 % de la population. Dans ce secteur, de grandes manœuvres sont en cours à l'échelle mondiale. Les acteurs américains et chinois sont très actifs, et la France est très bien placée, grâce à quelques poids lourds, mais surtout à un écosystème très complet et à de nombreux talents.

J'en viens aux crédits du programme 334 « Livre et industries culturelles » inscrits au projet de loi de finances (PLF) pour 2026.

Participant à l'effort national de maîtrise des déficits, ces crédits sont en baisse de 2,11 %. La baisse est concentrée sur l'action n° 02 Industries culturelles, et plus précisément sur le Centre national de la musique (CNM) et le Centre national du livre (CNL) ; j'y reviendrai.

Concernant les interventions financées par ces crédits, j'évoquerai d'abord la Maison du dessin de presse, sur laquelle plusieurs d'entre vous avaient interrogé la ministre de la culture et dont les crédits avaient mystérieusement disparu du précédent PLF.

L'idée avait été émise en 2007 par Georges Wolinski, puis reprise par son épouse Maryse. Le 7 janvier 2020, le ministre de la culture Franck Riester avait annoncé la création d'une « maison du dessin de presse et du dessin satirique » à l'occasion des commémorations de l'attentat contre *Charlie Hebdo*. Le Président de la République avait annoncé une création pour 2026, mais le projet avait ensuite semblé s'enlisier, peut-être pour des raisons sécuritaires. Le 28 novembre 2024, la ministre de la culture a confirmé l'ouverture en 2027 et le programme 334 comprend bien 7 millions d'euros fléchés vers ce projet, ce dont nous pouvons nous féliciter.

J'en viens aux grands enjeux budgétaires du programme et d'abord à la Bibliothèque nationale de France (BnF), dont le site François-Mitterrand a fêté cette année ses trente ans. Après des débuts difficiles, il est parvenu à assurer sa mission de démocratisation des savoirs et de la culture, avec une fréquentation toujours en hausse.

Cependant, nous revenons de loin. En 2000, nos anciens collègues Philippe Nachbar et Philippe Richert ont publié un rapport d'information qui s'ouvrait sur cette question : « Faut-il détruire les quatre tours de Tolbiac ? » En effet, les débuts de cet ensemble, qui a coûté 7,8 milliards de francs, ont été extrêmement chaotiques. Il s'agit d'un équipement hors normes dans tous les domaines.

Ainsi, son budget annuel doit s'élever à 248 millions d'euros en 2026, ce qui en fait le plus important des opérateurs du ministère. De plus, il aura accueilli 1,7 million de visiteurs en 2025, ce qui en fait l'une des bibliothèques les plus visitées au monde. Enfin, son fonds d'ouvrages compte 15 millions de livre et d'imprimés.

Or, le site François-Mitterrand est confronté à la fois à l'obsolescence de l'ensemble de ses équipements et à la dégradation de ses lots architecturaux. Une stratégie de maintenance assez élaborée a permis de reporter un grand nombre d'opérations d'entretien, mais celle-ci atteint ses limites, de l'éclairage aux ascenseurs, des toits au planchers. Le bâtiment constitue aussi un gouffre énergétique.

Le montant nécessaire pour mener à bien des travaux qui ne couvriraient que le remplacement progressif des équipements critiques a été chiffré par la BnF à 600 millions d'euros. Un plan stratégique d'investissement a donc été développé, dont la mise en œuvre doit s'étendre sur une durée de quinze ans et qui nécessiterait, au cours des cinq prochaines années, environ 190 millions d'euros par an. Sans ces investissements, le taux de vétusté ne baissera pas de façon significative et pourrait conduire à la fermeture du site entre 2029 et 2032.

Parallèlement à ces travaux, la BnF doit mener de nombreux autres chantiers, tels que la mise en place du dépôt légal numérique prévu à l'article 5 de la loi visant à conforter l'économie du livre et à renforcer l'équité et la confiance entre ses acteurs, dite Darcos, et la construction d'un nouveau centre de stockage à Amiens, pour lequel les travaux débuteront en 2026.

Or, le budget d'investissement de la BnF ne sera que de 35 millions d'euros en 2026. L'État demande donc à l'opérateur d'accroître ses recettes propres, mais celles-ci ne représentent que 6 % des recettes totales. Les leviers pour les développer ne sont pas nombreux, hormis le mécénat et la location du site Richelieu. Par ailleurs, 300 emplois ont été supprimés en dix ans, malgré une fréquentation en hausse, et les relations sociales au sein de l'institution sont assez tendues. Nous sommes donc confrontés à une situation difficile, qui impose de définir un plan de rénovation réaliste. Il s'agit d'un sujet important, à suivre avec attention au cours des prochaines années.

J'en viens au CNM, que nous voyons prendre sa place dans le monde de la musique, six ans après la promulgation de la loi d'origine parlementaire qui l'a créé.

Le CNM reçoit le produit de deux taxes affectées, qui représentent les deux tiers de ses ressources : la taxe sur les spectacles vivants et la taxe *streaming*. Cette dernière a été adoptée de haute lutte il y a deux ans, sur l'initiative du Sénat. Le rendement de cette taxe a d'abord été plus faible qu'attendu, en raison de la réticence de certains redevables à s'en acquitter. Toutefois, le CNM a prévu un rendement de 13 millions d'euros en 2025 qui devrait être dépassé, grâce à un travail conjoint mené avec Bercy, pour identifier les redevables qui ne s'acquittent toujours pas de leurs obligations.

Vous le savez, ces deux taxes sont plafonnées. Le plafond de la taxe sur les spectacles était de 50 millions d'euros et a été rehaussé l'année dernière à 53 millions d'euros. La taxe *streaming* est plafonnée à 18 millions d'euros.

Le PLF vise à opérer une sorte de bascule entre la dotation et les taxes. Ainsi, la dotation passera de 26,9 à 20 millions d'euros, ce qui représente une diminution de près de 7 millions d'euros, tandis que les plafonds des taxes passeront respectivement à 58 et 21 millions d'euros, entraînant une augmentation de leur rendement de 8 millions d'euros au total. Cette opération permet un moindre écrêtement des recettes par l'État et donc un meilleur retour pour les secteurs soumis à ces taxes.

Certes, les deux sources de financement, taxes et subventions, ne constituent pas des vases communicants parfaits. Néanmoins, l'opération permettra de maintenir le volume global du budget du CNM, ce qui semble être l'essentiel.

Enfin, je voudrais évoquer le monde de l'édition et la problématique omniprésente de l'intelligence artificielle (IA).

Comme dans d'autres secteurs de la culture, les éditeurs sont très inquiets de l'usage qui est fait de l'IA générative. Ainsi, le Syndicat national de l'édition, la Société des gens de lettres et le Syndicat national des auteurs et des compositeurs ont saisi le tribunal judiciaire de Paris en mars 2025 contre Meta. Ils estiment que, pour améliorer son modèle d'IA générative Llama, l'entreprise de Mark Zuckerberg a utilisé une base de données contenant les textes de près de 200 000 livres, constituée au mépris du droit d'auteur.

Autre pratique douteuse : des plateformes mettent en vente des milliers de livres écrits par des IA, vendus très peu cher, en général accompagnés de milliers de bons commentaires sur lesquels on peut avoir des doutes. À titre d'exemple, 80 % des livres d'herboristerie seraient des faux livres. Le pire, c'est que ces livres atteignent des niveaux de vente respectables.

Troisième type de concurrence déloyale : internet regorge de contenus générés par des IA nourries d'ouvrages réels sur des sujets comme la cuisine ou le tourisme, qui dispensent les utilisateurs d'acheter des livres traitant de ces questions.

Pour mieux faire valoir leurs droits, les éditeurs et les auteurs auraient avant tout besoin que les plateformes soient plus transparentes sur les opérations menées par leurs IA.

Ce défi de l'IA générative ne concerne pas seulement l'édition. Dans le domaine de la musique enregistrée par exemple, Paul McCartney a annoncé il y a quinze jours la sortie d'un morceau silencieux sur un album muet, auquel participent de nombreux artistes célèbres pour dénoncer un projet portant sur l'IA, qui doit assouplir le droit d'auteur au Royaume-Uni.

Au niveau européen, la situation est évolutive. Ainsi, la semaine dernière, l'entrée en vigueur de certaines obligations du règlement (UE) 2024/1689 établissant des règles harmonisées concernant l'IA a été reportée à 2027. Par ailleurs, une révision de la directive sur le droit d'auteur et les droits voisins a été annoncée. Dans ce contexte, la démarche engagée par Laure

Darcos, Agnès Evren, Pierre Ouzoulias et notre président pour rééquilibrer le rapport de force entre créateurs de contenus et acteurs de l'IA trouve toute sa pertinence.

En conclusion, les crédits budgétaires du programme 334 prévus pour 2026 me paraissent satisfaisants. En effet, un nécessaire effort de modération contribuera au rétablissement des finances publiques. De plus, il s'agit de prendre en compte les principaux défis du monde de la culture.

Les grands opérateurs du ministère seront en mesure de poursuivre leur rôle d'animation et de soutien de différents secteurs, pour lesquels le dynamisme des acteurs reste une clef en matière de pertinence et d'originalité de la création.

Parallèlement, le ministère de la culture continuera de mettre en œuvre plusieurs initiatives pertinentes. Je pense notamment aux contrats départementaux de lecture, mis en œuvre dans la ruralité, ou encore aux actions menées pour développer la lecture des plus jeunes, comme l'opération Ma première carte de bibliothèque et les États généraux de la lecture pour la jeunesse, organisés en lien avec le ministère de l'éducation nationale, dont les conclusions sont attendues prochainement.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je propose de donner un avis favorable aux crédits du programme « Livres et industries culturelles » pour 2026.

Mme Sylvie Robert. – Je partage la quasi-totalité du constat du rapporteur, mais je n'ai pas la même interprétation quant aux impacts qu'auront les baisses de crédits, singulièrement sur le CNM.

Les crédits alloués au CNL vont diminuer, ce que je trouve dommage. Opérer une baisse sur un petit budget aura de plus forts retentissements que pour de grands opérateurs.

En ce qui concerne le CNM, il s'agit de mettre en place un système de vases communicants entre le rendement de la taxe, que certains amendements visent à rehausser, et la baisse du budget de fonctionnement de 7 millions d'euros. Pourtant, ces deux éléments ne sont pas du tout équivalents. Nous avons créé le CNM sur l'initiative de notre collègue Jean-Raymond Hugonet, en mettant en place une part de soutien de l'État pour le fonctionnement. Du côté des taxes, nous avons ajouté la taxe *streaming* il y a deux ans, pour qu'un certain nombre d'aides sélectives et automatiques puissent être distribuées à l'ensemble de l'écosystème musical, par l'intermédiaire des commissions. Dans les deux cas, les fléchages sont différents. L'idée que la baisse de crédits pourra être compensée par la hausse du rendement des taxes est dangereuse, pourrait créer des tensions au sein du CNM et modifier la nature de son fonctionnement. Ainsi, la taxe *streaming* n'est pas payée pour la musique classique et les acteurs des musiques actuelles n'accepteront pas de compenser la baisse de budget.

Enfin, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) subira une nouvelle ponction de 50 millions d'euros sur sa trésorerie, après avoir subi une ponction de 500 millions d'euros cette année. Il absorbera, mais faisons attention.

Le CNC fait l'objet de fantasmes et est considéré par certains de nos collègues comme un opérateur disposant d'énormément d'argent. Ce n'est pas vrai. D'abord, le CNC est exclusivement financé par des ressources issues des taxes affectées et ne bénéficie d'aucune contribution de l'État.

En tant qu'administratrice de cet opérateur, je voudrais vous alerter : à un moment, celui-ci ne pourra plus remplir ses missions.

M. Jean-Gérard Paumier. – Représentant le Sénat au CNL, je voudrais évoquer le livre et la lecture.

Le budget de cet opérateur connaît une baisse de 4,3 millions d'euros, qui touche son fonds de roulement. Si cette diminution peut s'entendre, car il s'agit de concourir au nécessaire effort de redressement budgétaire, la méthode ne peut pas devenir une habitude, au risque de déséquilibrer gravement le CNL.

À l'heure où le rapport des Français à la lecture ne cesse de se dégrader, cette baisse pose question, d'autant plus que l'IA bouleverse les métiers de l'édition.

Au cours des douze derniers mois, la part occupée par la lecture quotidienne a atteint son niveau le plus bas depuis dix ans. Pire encore, 30 % des 16-19 ans déclarent ne pas lire et ne pas vouloir lire. De plus, 92 % des Français déclarent privilégier les activités en ligne plutôt que la lecture pendant leur temps libre.

L'augmentation exponentielle du temps passé derrière les écrans constitue l'une des raisons majeures de cet effondrement. Comme le souligne une étude du CNL, ce déséquilibre est encore plus prononcé chez les moins de 25 ans, qui passent en moyenne 35 heures par semaine sur leurs écrans. Les réseaux sociaux dévorent leur temps libre et empiètent sur la pratique de la lecture et du sport, donnant corps à l'expression « obésité mentale et physique », développée aux États-Unis.

Nous devons réfléchir à des solutions concrètes pour lutter contre ce désamour. Afin de relancer la lecture en France, je suggère de mener une mission de terrain dans quelques départements. Il s'agirait de dresser un inventaire précis de la situation et de la promotion de la lecture dans les collectivités et les établissements publics. Cette mission pourrait s'accompagner d'une campagne de promotion mobilisant les familles, les structures de la petite enfance et de la parentalité. Elle pourrait aussi mettre l'école au centre, de manière à dépasser le clivage entre lecture éducative et lecture récréative.

Permettez-moi une digression rapide sur le digital et le livre à l'école.

En 2017, la Suède a été pionnière en matière de digitalisation à l'école, au nom de l'égalité. La chute des résultats observée par le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) a conduit le gouvernement à revenir à un enseignement plus traditionnel. En 2024, la Suède a largement subventionné le retour des livres dans l'enseignement.

Pour résister face aux réseaux sociaux et analyser les mutations générées par l'IA, il faut envisager une évolution du cadre juridique. La technique suivra la loi, à condition que celle-ci soit claire. Il y va de la santé de nos enfants et de la langue française, tant la lecture contribue au développement de l'orthographe, du vocabulaire et de l'esprit critique.

Notre groupe votera en faveur de l'adoption de ces crédits.

M. Pierre Ouzoulias. – Je consacrerai l'essentiel de mon propos à la BnF. Le ministère de la culture est confronté à de lourds problèmes de gestion pour les très grands équipements tels que le Louvre, la BnF ou le Grand Palais. Aujourd'hui, nous sommes obligés de remédier aux conséquences d'une époque où le geste architectural a été favorisé au détriment de l'efficience des équipements. Parce qu'on ne leur a pas demandé, les architectes n'ont pas pensé le fonctionnement de ces grands établissements.

La consommation d'énergie de la BnF correspond à celle d'une ville de 30 000 habitants. Une part énorme de son budget de fonctionnement est donc consacrée au chauffage, à la climatisation ou au fonctionnement des ascenseurs. Si on n'aide pas la BnF à sortir de cette dépendance énergétique, ses volontés de développement resteront bloquées.

Or, il s'agit d'une institution qui déjà a mené d'énormes efforts de conversion. En effet, il y a dix ans, on pouvait estimer que les lecteurs ne viendraient plus sur place, en raison de la numérisation des fonds. Pourtant, la fréquentation reste forte, ce qui montre bien qu'on vient chercher autre chose dans une bibliothèque que la consultation du document : une atmosphère de travail et le contact d'ouvrages que l'on n'aurait pas nécessairement cherchés sur internet. Il faut remercier les deux présidents successifs, Mme Laurence Engel et M. Gilles Pécout, pour cette conversion réussie, qui a montré quelque chose de tout à fait novateur dans ce domaine.

M. Pécout indique qu'il peut voir sur la facture d'électricité de la BnF les conséquences du pillage de toutes ses bases de données par les grandes plateformes de l'IA. En effet, la demande de moissonnage est telle qu'il a fallu renforcer l'alimentation électrique des serveurs. C'est tout de même terrible et insupportable : le pillage de ces données, très souvent protégées, oblige la BnF à augmenter encore sa dépendance à l'énergie. Nous pourrions demander aux opérateurs d'aider à prendre en charge le surcoût induit par leurs activités, qui ne sont pas légales.

M. Pierre-Antoine Levi. – Dans un contexte de redressement des finances publiques, la question est simple : ce budget permet-il encore un accès effectif aux livres, à la lecture et à la création musicale sur l'ensemble du territoire ?

Les crédits du programme 334 s'établissent à 360 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et à 343 millions d'euros en crédits de paiement (CP), ce qui représente une baisse d'environ 2 %. Nous prenons acte de cet effort de maîtrise des dépenses publiques. De plus, cette baisse ne se fait pas au détriment des grands projets structurants, ce qui constitue un motif de satisfaction.

Je voudrais évoquer les 15 500 bibliothèques qui maillent notre territoire et composent le premier réseau culturel de France. Elles comptent près de 7 millions d'inscrits – chiffre record – et constituent un irremplaçable service public culturel de proximité.

En la matière, notre groupe salue trois priorités financées par ce programme. Premièrement, les contrats départementaux de lecture sont essentiels pour irriguer nos territoires ruraux et périurbains, là où l'offre culturelle est la plus fragile. D'ici à la fin 2025, 83 contrats auront été signés.

Deuxièmement, les crédits financent plus de 250 projets d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, qui permettent un gain moyen de 9 heures et 30 minutes par semaine, bénéficiant à 15 millions de personnes. C'est exactement le type de politique publique que nous défendons : concrète, lisible et tournée vers l'usager.

Troisièmement, il s'agit de soutenir les programmes nationaux Premières pages et Des livres à soi, qui s'adressent aux enfants et aux familles éloignés du livre. La lutte contre l'illettrisme et la promotion de la lecture dès le plus jeune âge sont des investissements d'avenir dont l'utilité sociale n'est plus à démontrer.

Les crédits du programme permettent également de financer quatre grands projets d'investissement que nous soutenons avec conviction.

En premier lieu, la création d'un pôle de conservation de la BnF à Amiens constitue un projet structurant pour les Hauts-de-France. Il s'agit de transférer 150 kilomètres linéaires des magasins de collections, pour une mise en service prévue, avant la fin 2029, d'un équipement du XXI^e siècle qui allie conservation et dynamique territoriale. Nous serons attentifs au respect du calendrier, notamment au lancement des travaux annoncé pour le printemps 2026.

En second lieu, le relogement temporaire de la Bibliothèque publique d'information (Bpi) pendant la fermeture du Centre Pompidou mobilise 4,3 millions d'euros supplémentaires en CP, afin de maintenir un service public de lecture et d'information au cœur de la capitale.

En troisième lieu, la Maison du dessin de presse, dont les travaux démarreront fin 2026 et qui doit ouvrir en 2027, constitue un projet politique fort. À l'heure où la liberté d'expression et la liberté de la presse sont régulièrement questionnées, ce lieu aura une dimension symbolique autant que culturelle.

Enfin, la création du portail national de l'édition accessible et adapté, prévue pour 2027, répond à une exigence simple : permettre à tous les citoyens d'accéder à la lecture, quelle que soit leur situation de handicap. C'est une question d'égalité républicaine.

J'en viens aux crédits de l'action n° 02 Industries culturelles, au sujet desquels notre groupe exprime une satisfaction mêlée de vigilance. Nous prenons acte de la réduction de 7 millions d'euros de la subvention de l'État au CNM, compensée par une hausse des plafonds des taxes affectées.

Toutefois, cette substitution de ressources budgétaires par des ressources fiscales affectées pose trois questions. D'abord, ces taxes bénéficient aujourd'hui d'un marché dynamique ; leur rendement sera-t-il suffisamment stable en cas de retournement de conjoncture ? Ensuite, cette substitution réduit mécaniquement notre capacité de contrôle annuel et pose question en matière de visibilité parlementaire ; nous y serons attentifs. Enfin, si le financement par la filière se comprend, il ne doit pas devenir prétexte à un désengagement progressif de l'État.

Notre groupe a pris connaissance des critiques exprimées en 2024 par la Cour des comptes quant à l'absence de stratégie claire du CNM. Nous saluons l'adoption en 2025 d'un nouveau règlement général des aides financières, qui intègre les critères de transition écologique, d'égalité et d'inclusion. Nous saluons également la signature d'un premier contrat d'objectifs et de performance pour 2024-2028 ; nous serons attentifs au bilan qui devra être présenté à partir de 2026.

Je ne peux conclure sans évoquer les 612 millions d'euros de dépenses fiscales rattachées au programme 334, qui représentent près du double des crédits budgétaires. Je songe notamment aux crédits d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques et pour dépenses d'édition d'œuvres musicales. Ce sont des outils utiles, mais il faut les évaluer régulièrement. Dans un contexte de ressources rares, nous ne pouvons conserver des dispositifs fiscaux qui ne produisent pas les effets attendus.

Malgré les contraintes, ce budget préserve les priorités que nous jugeons justes. Notre groupe suivra donc l'avis favorable du rapporteur.

Mme Monique de Marco. – Je commencerai par l'action n° 01 Livres et lecture, pour laquelle les dotations aux opérateurs augmentent de 16 millions d'euros. Cette hausse s'explique par le financement du nouveau site de la BnF à Amiens. Cependant, elle cache une baisse des subventions pour charges de service public pour deux des trois opérateurs, dont le CNL, qui voit sa subvention diminuer de 16 %.

La BnF François-Mitterrand a été inaugurée en 1995 et ouverte au public en 1996. En 1989, Dominique Perrault avait remporté le concours avec un geste architectural alors qualifié d'audacieux. Aujourd'hui, nous sommes dans une impasse, car le geste audacieux de l'époque n'est pas adapté à la réalité du changement climatique et de la hausse des coûts de l'énergie. Si l'on peut parfois saluer l'audace, il faut rester prudent.

J'en viens à l'action n° 02, dont les crédits baissent de 9 millions d'euros, ce qui représente une diminution de 28 %. Le PLF prévoit notamment une coupe de 7 millions d'euros pour le CNM, qui doit être compensée, selon le ministère, par le rehaussement du plafond des deux taxes affectées. Je voudrais vous alerter sur ce sujet. En effet, plusieurs organisations de professionnels de la musique ont dénoncé ce « jeu à somme quasi nulle », estimant que la baisse est trop brutale et qu'il serait nécessaire d'envisager un déplafonnement de ces deux taxes, à l'instar de la taxe finançant le CNC.

Notre avis est réservé quant à la proposition du rapporteur.

Mme Laure Darcos. – La loi que j'ai portée a permis à beaucoup de librairies de se lancer dans le commerce en ligne. À ce sujet, un juge européen doit rendre sa décision sur Amazon le 18 décembre. Comme vous le savez, cette entreprise contourne la loi que j'ai défendue en utilisant des casiers pour ses livraisons. Le service du livre et de la lecture du ministère me demande, monsieur le président, pourquoi ni le Sénat ni l'Assemblée nationale n'ont publié de bilan de l'application de cette loi, alors que ce dernier pourrait peser dans la décision du juge. Nous devons essayer d'être forts et unis contre Amazon. De plus, cette publication mettrait encore un peu la pression sur la BnF et l'Institut national de l'audiovisuel (INA), qui n'arrivent toujours pas à se mettre d'accord quant à l'application des dispositions de l'article 5, relatives au dépôt légal numérique.

Concernant le CNC, nous avons pu obtenir le retrait de l'amendement du rapporteur général de la commission des finances, M. Husson, qui portait sur l'article 36. Cependant, il reste des amendements du groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen (RDSE), qui visent à plafonner des taxes affectées au CNC. Il serait bon que le CNC puisse être épargné, d'autant que nous avons allégé la taxe sur les recettes publicitaires pour aider les chaînes privées et publiques.

Mme Samantha Cazebonne. – Les industries culturelles constituent une composante majeure de notre économie, mais aussi de l'attractivité et du rayonnement international de la France. Avec 360 millions d'euros en AE et 343 millions d'euros en CP inscrits dans ce PLF, le programme « Livre et industries culturelles » voit ses crédits diminuer de plus de 2 %. Il s'agit de participer à l'effort national de maîtrise des déficits.

Ces dernières années, la place du livre et de la musique a été renforcée dans la vie des Français grâce à plusieurs initiatives, dont le plan Lecture, l'élévation de la lecture comme grande cause nationale ou encore la création

du CNM. Par ailleurs, la création de la Maison du dessin de presse, annoncée en 2020, est finalement confirmée pour 2027, ce que vient concrétiser ce budget.

Le CNM a conforté sa place dans le monde de la musique et s'est imposé comme une institution essentielle à la vitalité culturelle du pays. Cependant, la question de son financement demeure au cœur de nos débats. Le produit des taxes affectées va augmenter de 8 millions d'euros, ce que nous saluons.

Pour ces raisons, notre groupe suivra l'avis favorable du rapporteur.

M. François Patriat, rapporteur pour avis. – Le CNL a un fonds de roulement suffisant pour assurer l'année 2026, mais il ne faudra pas que de nouvelles baisses aient lieu.

Concernant le champ de compétence du CNM et l'absence de taxe sur la musique classique, des réflexions peuvent être menées.

Les ressources du CNC augmentent, avec un bon rendement global des taxes affectées. Le président de l'opérateur lui-même nous a dit que le prélèvement de 50 millions d'euros serait indolore.

Concernant la BnF, je me demande encore comment un bâtiment qui n'a que trente ans peut connaître de telles difficultés. Les erreurs de conception commises me paraissent surprenantes, notamment en matière d'énergie, alors que nous connaissons déjà les prémisses de la crise climatique.

Quant au pillage que vous avez évoqué, M. Ouzoulias, il oblige à augmenter les ressources de la BnF. Il nous faut travailler sur certaines pistes et je compte sur vous en la matière.

Le pôle d'Amiens ne sera pas seulement un centre de stockage ; les documents y seront aussi consultables sur rendez-vous, notamment par les chercheurs. C'est un point positif.

Il y a une hausse du plafond des taxes affectées au CNM, ce qui crée des recettes supplémentaires. J'entends que les organismes estiment que les taxes qui devraient leur être affectées sont détournées au profit d'autres missions. Cependant, garder une petite réserve pour le budget de l'État ne me paraît pas choquant.

La commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits consacrés au Livre et aux industries culturelles au sein de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2026.

LISTE DES PERSONNES ENTENDUES

MARDI 4 NOVEMBRE 2025

- *Centre national de la musique (CNM)* : **M. Jean-Baptiste GOURDIN**, président, et **Mme Bérénice RAVACHE**, directrice générale déléguée.

MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025

- *Bibliothèque nationale de France (BnF)* : **MM. Gilles PÉCOUT**, président, **Philippe LONNÉ**, directeur général, et **Nicolas FEAU**, conseiller auprès de la présidence.

MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

- *Syndicat national de l'édition (SNE)* : **MM. Vincent MONTAGNE**, président, **Renaud LEFEBVRE**, directeur général, et **Arnaud ROBERT**, président de la commission juridique.

JEUDI 18 NOVEMBRE 2025

- *Ekhoscènes* : **M. Olivier DARBOIS**, président, et **Mme Malika SEGUINEAU**, directrice générale.

- *Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs (SELL)* : **MM. James REBOURS**, président, et **Nicolas VIGNOLLES**, délégué général.

ANNEXE

Audition de Mme Rachida Dati, ministre de la culture

MARDI 28 OCTOBRE 2025

M. Laurent Lafon, président. – Mes chers collègues, nous accueillons aujourd’hui Mme Rachida Dati, ministre de la culture, pour la traditionnelle audition budgétaire d’automne.

Madame la ministre, votre domaine de compétence recouvre des secteurs variés, qui ont pour point commun d’exprimer de fortes attentes.

Sur le patrimoine, le projet de loi de finances (PLF) marque une rupture profonde par rapport au dernier exercice budgétaire.

En 2025, les crédits du programme 175 « Patrimoines » avaient été d’abord préservés, puis fortement renforcés par un amendement gouvernemental présenté devant le Sénat. Vous nous indiquiez alors, madame la ministre, que cet abondement était indispensable face au « mur d’investissements » qui s’annonçait, et signait votre volonté de faire du patrimoine votre « grande priorité ».

Dans le projet de loi de finances pour 2026, ce sont ces mêmes crédits qui subissent les plus importantes mesures d’économies au sein de la mission « Culture », avec une diminution de près de 20 % en autorisations d’engagement (AE). La baisse est spectaculaire sur les crédits d’investissement des opérateurs, réduits de moitié.

Nous sommes bien sûr conscients du contexte budgétaire. Néanmoins, l’ampleur de cette baisse a de quoi surprendre, alors que de nombreux chantiers sont en cours, et que le cambriolage du Louvre a mis en évidence la dégradation et l’obsolescence de certains de nos monuments les plus emblématiques. Le projet Louvre - Nouvelle Renaissance doit ainsi être mis en place, notamment dans ses aspects sécuritaires ; la commission de la culture, qui s’est rendue au Louvre ce matin, a pu constater *de visu* que ses installations de sécurité n’étaient pas adaptées aux enjeux auxquels doit faire face un musée de cette importance au début du XXI^e siècle.

Pourriez-vous donc nous préciser, madame la ministre, quels projets et quels chantiers patrimoniaux se trouveront sinon remis en cause, du moins fortement ralentis par ce budget ? Comment envisagez-vous de prendre en compte la problématique de la sécurité, en étendant cette réflexion à l’ensemble des musées français ?

Le domaine des industries culturelles, pris au sens large, appelle également toute votre attention.

Il est à nouveau annoncé un prélèvement de 15 millions d'euros sur le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), comme l'année dernière. Vous aviez finalement obtenu un maintien de ces crédits ; qu'en sera-t-il cette année ?

Nous observons par ailleurs une baisse de la subvention au Centre national de la musique (CNM) de près de 7 millions d'euros, en contrepartie, il est vrai, d'un rehaussement des plafonds des deux taxes affectées. Pourriez-vous nous préciser votre vision à moyen terme de l'équilibre économique de ce nouvel opérateur ?

Vous évoquerez sans doute également à nouveau le projet de loi issu des États généraux de l'information (EGI), actuellement examiné par le Conseil d'État, et dont le calendrier d'examen reste flou. La question de la réforme de la distribution de la presse est toujours posée, à la suite de la mission Soriano. En attendant, la nouvelle baisse de certaines aides nous interroge, notamment en ce qui concerne le fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP).

S'agissant du cinéma, une nouvelle ponction, certes limitée, est prévue sur la trésorerie du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), mais ce sont surtout les velléités de diminution des crédits d'impôt qui posent question, du fait de leurs répercussions possibles sur l'industrie cinématographique nationale.

Le secteur de la création artistique continue, quant à lui, de subir les effets du fléchissement généralisé des budgets publics consacrés à la culture, que l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) qualifie de « moment de bascule très net ». Selon son baromètre national, près de 50 % des régions, départements, communes et métropoles ont diminué, entre 2024 et 2025, leur budget culturel, et ce quel que soit leur bord politique. Ce contexte budgétaire inédit fragilise et interroge le principe des financements croisés sur lequel sont bâtis de nombreux dispositifs en faveur de la création. Tel est notamment le cas du plan Mieux produire, mieux diffuser, dont vous nous parlerez sans doute, madame la ministre. L'année dernière, vous nous aviez dit vouloir mener une réflexion globale sur le modèle économique du spectacle vivant. Un an plus tard, avez-vous avancé sur ce dossier ?

En matière de démocratisation culturelle, cette année est marquée par le déploiement de la réforme de la part individuelle du pass Culture, dont nous avions beaucoup débattu lors de l'examen du PLF pour 2025. Vous nous direz si celle-ci est désormais pleinement opérationnelle et quels en sont les premiers effets sur les comportements des jeunes. Sur le plan budgétaire, l'enveloppe consacrée à cette part individuelle continuera de décroître l'année prochaine. Si ce recalibrage tant stratégique que budgétaire du dispositif était nécessaire, nous nous interrogeons sur le contenu à venir de la politique de

démocratisation de l'accès des jeunes à la culture, dont le pass était devenu le dispositif phare, et ce d'autant que sa part collective a été gelée en cours d'année, entraînant l'annulation de certaines actions d'éducation artistique et culturelle.

Enfin, les crédits de l'audiovisuel public poursuivent une trajectoire de décroissance jusqu'en 2028, avec une baisse de 71 millions d'euros l'an prochain, après une diminution déjà significative l'an dernier.

Cet effort, supporté pour une large part par France Télévisions, place les sociétés dans une situation complexe. La Cour des comptes a récemment attiré l'attention sur la fragilité du modèle économique de France Télévisions, qualifié d'impasse. Par ailleurs, la réduction des crédits de l'audiovisuel public peut avoir des conséquences économiques négatives en chaîne dans l'ensemble de la filière audiovisuelle.

Dans ce contexte, les ambitions de l'État demeurent floues, en l'absence de contrats d'objectifs et de moyens (COM). Or, étant donné la réduction des subventions budgétaires, il revient au ministère de préciser la nature des gains d'efficience souhaités. La réforme de la gouvernance adoptée au Sénat en juillet dernier est par ailleurs indispensable.

Mais ces questions, pourtant essentielles, sont parasitées par la polémique sur l'impartialité de l'audiovisuel public. Des garanties doivent être apportées afin de lever toute ambiguïté et de consolider la confiance du public.

Voilà, madame la ministre, quelques-uns des nombreux sujets sur lesquels nous attendons vos explications. Après votre intervention liminaire, vous serez interrogée par nos rapporteurs pour avis, puis par les collègues qui le souhaiteront.

Mme Rachida Dati, ministre de la culture. – Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avant de débuter cette audition majeure relative au budget du ministère de la culture, je souhaite revenir sur le vol spectaculaire qui a eu lieu au musée du Louvre le dimanche 19 octobre. Je souhaite faire le point sur ce cambriolage qui a choqué tous les Français, et même le monde entier, mais aussi les 2 200 agents du musée.

Lors de ce vol, il n'y a pas eu de défaillance interne des dispositifs de sécurité qui étaient installés à cette date : les alarmes ont fonctionné ; les agents ont suivi à la lettre les protocoles qui doivent s'appliquer dans de telles circonstances ; les effectifs prévus étaient en salle. Il est essentiel que soit reconnue la réactivité des agents du Louvre, qui a permis d'alerter les forces de police dans la minute et de mettre en sécurité le public présent dans le musée. Pour autant, le fait que ce vol spectaculaire ait eu lieu représente bel et bien un échec.

Des failles sécuritaires ont bien existé, et il faudra y remédier. C'est tout le sens des trois initiatives que j'ai prises immédiatement.

Le lundi 20 octobre, soit le lendemain du cambriolage, j'ai adressé un télégramme, cosigné avec le ministre de l'intérieur, à l'ensemble des directions régionales des affaires culturelles (Drac) et aux préfets afin qu'ils exercent immédiatement une vigilance accrue à l'égard des espaces et des œuvres sensibles, que l'échange d'informations entre les établissements culturels et les forces de sécurité soit renforcé et que soient recensés tous les lieux pouvant contenir des objets de valeur.

Le mardi 21 octobre, j'ai annoncé l'ouverture d'une enquête administrative dont les conclusions, rédigées sur la base de nombreuses auditions et analyses de documents internes, seront rendues mercredi soir prochain.

Le même jour, j'ai annoncé devant l'Assemblée nationale l'ouverture de la mission parlementaire confiée par le Premier ministre, sur ma proposition, à M. Jérémie Patrier-Leitus, dont le rôle sera d'émettre des préconisations rapides sur la manière de mieux sécuriser nos établissements culturels en agissant sur la gouvernance, le process, le pilotage et le financement.

Les conclusions de l'enquête administrative et de la mission parlementaire nous permettront de faire toute la lumière sur les défaillances, les manquements et les responsabilités. Je prendrai en toute transparence les mesures qui s'imposent à cet égard, d'une part, pour sécuriser très rapidement le musée, et, d'autre part, en vue d'instaurer une nouvelle organisation, plus adaptée.

À ce stade, je ne peux pas en dire plus.

J'entends certains demander qu'une tête tombe... Vous comprendrez que l'arbitraire ne peut avoir sa place dans de telles circonstances. Pour autant, les mesures que j'annoncerai seront une réponse aux manquements et aux défaillances constatés. Un tel événement ne peut pas rester sans conséquences, ni sans action immédiate en ce qui concerne les responsabilités.

Je vais désormais aborder le projet de budget du ministère de la culture pour 2026.

Chacun d'entre vous connaît le contexte dans lequel ce projet de budget prend place, et dont j'ai pleinement conscience. Je souhaite avoir avec vous un débat très éclairé sur chacune des missions du ministère de la culture, les enjeux à venir et les défis à relever, qu'il est essentiel d'identifier compte tenu des urgences auxquelles la France est confrontée et de la nécessité de rétablir nos finances publiques.

Dans ce double contexte, le projet de budget pour 2026 maintient un très haut niveau d'ambition pour la culture. Les priorités qu'il porte, que je détaillerai, ainsi que la conduite de l'action du ministère obéiront à la même ambition.

Je considère que la culture est une politique régaliennes dans toutes ses dimensions : cohésion, intégration, réduction des inégalités et apprentissage tout au long de la vie des valeurs de la République. La culture française est, d'ailleurs, une valeur républicaine. Ce projet de budget en est la traduction.

Le niveau du budget total du ministère de la culture pour 2026, soit plus de 8,3 milliards d'euros, est supérieur à celui de 2023. Tous les secteurs disposeront des moyens nécessaires pour répondre aux enjeux que je viens de vous décrire.

S'agissant de la création artistique, les moyens alloués cette année au programme 131 « Crédit à la culture » demeureront à un niveau quasiment équivalent à celui de 2025, avec plus de 1 milliard d'euros de crédits prévus. La moitié de ces crédits, soit 450 millions d'euros, sera consacrée à nos territoires. Il s'agit pour moi d'une priorité constante depuis mon arrivée au ministère de la culture : dans un contexte où les acteurs souffrent du désengagement de certaines collectivités, l'État se doit d'être exemplaire et présent en particulier pour ceux qui sont le plus éloignés de la culture, notamment dans les territoires ruraux. Ces crédits renforceront le plan Culture et ruralité que j'ai lancé dès que j'ai pris mes fonctions : à ce jour, 60 millions d'euros y ont déjà été consacrés, en deux ans.

Les résultats sont tangibles : 70 festivals soutenus dans l'Hexagone et dans les outre-mer ; 4 millions d'euros consacrés aux projets d'artothèques dans 43 départements, afin que ceux-ci puissent enrichir leurs collections et fassent entrer l'art dans le quotidien de millions de Français ; 240 résidences d'artistes soutenues par les Drac au cours des deux dernières années. Par ailleurs, un tiers de la dotation du programme 131 contribuera au financement des 14 opérateurs nationaux de la création, qui bénéficieront de près de 363 millions d'euros.

Le soutien à l'emploi artistique se poursuivra en 2026. Dans ce contexte où tout peut être remis en cause, j'ai obtenu – et c'est un engagement que j'avais pris devant les organisations syndicales – la prorogation du fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps). Il n'y a donc pas de renoncement quant au soutien à l'emploi pérenne dans le spectacle.

Mon ambition en matière de création artistique, en particulier dans les territoires, est intacte : la culture doit être accessible à tous les Français et dans tous les territoires.

Le vol qui a eu lieu au musée du Louvre nous montre combien il est important de défendre et de soutenir notre patrimoine et nos musées. Il s'agit d'un engagement constant du Président de la République puisque, entre 2017 et 2025, le budget du patrimoine a augmenté de 39 %. Ceux qui affirment que le patrimoine est une variable d'ajustement ne disent donc pas la vérité.

Dans le dernier budget, alors même que les contraintes budgétaires étaient importantes, un amendement gouvernemental a permis d'abonder le budget du patrimoine de plus de 275 millions d'euros. Grâce à votre soutien, monsieur le président Lafon, le budget du patrimoine a bénéficié de cette augmentation inédite, et je vous en remercie.

Nous défendons sans relâche la conviction que le patrimoine est la première porte d'entrée vers la culture. Cette année, plus de 1,15 milliard d'euros y sera consacré. Ces crédits permettront la poursuite des projets en cours : rénovation du Centre Pompidou, qui a fermé ses portes le week-end dernier ; préservation et modernisation de plusieurs établissements – Fontainebleau, Versailles, archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine – ; restauration du Palais de la Cité, consolidation de la Tour Saint-Nicolas à la Rochelle, etc.

Investir dans le patrimoine et dans la création artistique n'a de sens que si tous nos concitoyens, où qu'ils vivent, ont accès non seulement à la culture mais aussi aux métiers de la culture. Tel est l'objet du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », doté de 723 millions d'euros, autant de moyens permettant de poursuivre le déploiement des politiques publiques d'accès à la culture. Dans cette enveloppe, j'ai fait le choix de la formation, de la médiation, de l'égalité des chances, de l'accompagnement, du soutien aux équipements culturels et aux écoles.

S'agissant du pass Culture, j'avais dit dès ma prise de fonctions que cet outil, indispensable, devait être mieux ciblé, mieux géolocalisé – ce n'était pas le cas à l'époque – et plus diversifié pour empêcher qu'il ne devienne un outil de reproduction sociale. Pour cette raison, j'ai recentré ce dispositif sur les jeunes âgés de 17 à 21 ans, avec un bonus de 50 euros pour ceux dont les parents ont des revenus modestes et pour les jeunes en situation de handicap, afin que cet outil soit plus équitable. J'ai souhaité aussi y intégrer de la médiation, ce qui n'existe pas auparavant.

Ce dispositif ainsi renouvelé a permis de favoriser l'accès à la culture dans les territoires et de donner accès à de nouvelles formes de culture grâce, notamment, à la médiation. Davantage de jeunes ont accès à la culture, dans davantage d'endroits et sous des formes plus diverses, tout en s'ouvrant aux métiers de la culture.

Concrètement, la part individuelle du pass Culture représentait près de 12 millions de réservations en 2024. Près de 45 % de ces réservations concernent des offres Duo. C'est la preuve que le pass Culture est aussi un outil au service du partage et du lien social.

Au travers de la part collective du pass Culture, plus de 70 % des élèves du secondaire ont bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle (EAC), ce qui représente une forte augmentation, laquelle est liée à la nouvelle articulation entre part collective et part individuelle du pass

Culture : la première permet d'accéder à la culture et la seconde de s'autonomiser dans le domaine des choix culturels. Mais tout n'est pas parfait : il faut chercher à atteindre, encore et toujours, les populations et les jeunes qui n'ont pas accès à la culture.

Concernant la mission « Médias, livre et industries culturelles », le projet de budget prévoit une baisse d'environ 4 % par rapport à 2025. Le Gouvernement est tout à fait conscient que les médias traditionnels évoluent dans un contexte économique de plus en plus dégradé. C'est pour répondre à cet enjeu, qui est aussi un enjeu démocratique, que je présenterai prochainement un texte visant à traduire les recommandations des États généraux de l'information.

Le contexte actuel affecte notamment les éditeurs de presse. Les aides au pluralisme seront donc maintenues à un niveau de 23,2 millions d'euros, tandis que l'aide à la distribution, en baisse d'un tiers l'an dernier, sera relevée en 2026 pour accompagner la modernisation des réseaux de distribution et d'imprimerie.

La dotation du fonds stratégique pour le développement de la presse est ramenée à 13,5 millions d'euros. En cas de signature d'un contrat de modernisation sur la distribution de la presse, cette enveloppe devra être consolidée.

Un mot de la diminution des moyens alloués au fonds de soutien à l'expression radiophonique locale, en baisse de 16 millions d'euros par rapport à 2025. Je sais le rôle essentiel joué par les radios associatives : je ne doute pas que, comme l'année dernière, nous pourrons leur redonner des moyens et rétablir ces crédits.

En ce qui concerne le programme 334 « Livre et industries culturelles », ses crédits pour 2026 s'établissent à 343 millions d'euros. La baisse contenue à 2 % n'entamera pas les grands projets liés au livre et à la lecture. Je pense notamment au financement du chantier du nouveau pôle de conservation de la Bibliothèque nationale de France (BNF) à Amiens et au relogement de la Bibliothèque publique d'information (BPI) durant la fermeture du Centre Pompidou, qui sont d'ores et déjà financés.

Nous avons choisi de soutenir très fortement les bibliothèques, premier maillage culturel de notre pays, comptant plus de 15 500 établissements. Notre politique permet d'atteindre à ce jour le nombre record de près de 7 millions de personnes inscrites en bibliothèque. À la fin de l'année 2025, nous aurons signé des contrats départementaux de lecture avec 83 départements pour développer la lecture et enrichir les collections des bibliothèques rurales.

J'avais pris un autre engagement au sujet des horaires d'ouverture des bibliothèques. Cette année, plus de 250 projets d'extension de ces horaires ont été soutenus, pour une durée d'ouverture supplémentaire moyenne de neuf

heures trente par semaine. Depuis le lancement de cette initiative, 15 millions de nos concitoyens en bénéficient.

Par ailleurs, certains d'entre vous m'ont adressé des courriers au sujet de la Maison du dessin de presse. Le projet a été acté, les travaux débuteront à la fin de 2026 en vue d'une ouverture en 2027. L'ensemble du financement est d'ailleurs prévu dans ce projet de loi de finances.

Pour ce qui concerne le Centre national de la musique, comme je m'y étais engagée, les plafonds des taxes affectées seront relevés de 8 millions d'euros en 2026 et respectivement portés à 58 millions d'euros pour la taxe sur la billetterie et à 21 millions d'euros pour la taxe sur le streaming. Cette mesure permettra d'éviter un écrêttement l'année prochaine, compte tenu des prévisions de recettes. La surfiscalité pesant sur le secteur lui reviendra donc intégralement, conformément à l'engagement que j'avais pris devant vous.

Vous le savez, nous prévoyons de contribuer à l'effort budgétaire à hauteur de 71 millions d'euros pour l'audiovisuel public, répartis ainsi : une baisse de 65,3 millions d'euros pour France Télévisions ; 4,1 millions d'euros pour Radio France ; 1,5 million d'euros pour l'Institut national de l'audiovisuel (INA). C'est vrai, cette trajectoire de baisse des crédits constitue un vrai défi pour France Télévisions et annonce des difficultés importantes pour son écosystème, en particulier celui de la production. Je mesure l'inquiétude qu'elle suscite.

En outre, la priorité est de donner un nouvel élan, un nouveau cap à l'audiovisuel public, en améliorant son efficacité, pour que le service public s'adresse à tous, ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le président. Telle est d'ailleurs l'ambition de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle du président Lafon, que nous avons défendue ensemble et qui devrait être prochainement examinée par l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne le CNC, après le prélèvement sur trésorerie de 500 millions d'euros déjà opéré par le PLF pour 2025, un nouveau prélèvement sur trésorerie est prévu dans le PLF pour 2026 à hauteur de 50 millions d'euros, ce montant ayant été fortement réduit par rapport à celui qui était initialement prévu. Je rappelle avec force que le financement du CNC repose sur des taxes spéciales, dont le produit est reversé aux entreprises du secteur, et ne coûte pas un euro d'argent public au budget de l'État. J'assume ce nouveau prélèvement sur trésorerie, mais il ne saurait être d'un montant supérieur ou être réitéré après 2026. En effet, ce prélèvement n'est possible qu'en raison des rendements de taxes supérieurs aux prévisions, et la trésorerie de l'institution ne peut être de nouveau réduite.

Mesdames, messieurs les sénateurs, depuis mon arrivée au ministère de la culture, j'ai tenu tous mes engagements : favoriser l'accès à la culture, réinvestir les territoires ruraux, défendre notre patrimoine, voilà ce qui guide mon action depuis le premier jour. En témoignent le plan Culture et ruralité,

très opérationnel, qui se déploie encore cette année ; la réforme du pass Culture ; l'adoption de l'amendement abondant le programme « Patrimoines » dans le PLF de l'an dernier – je vous en remercie de nouveau – ; l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers dans toutes les écoles d'art – il s'agit d'une première, ces étudiants devant payer des frais de scolarité parfois onéreux – ; la création d'une nouvelle direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche dans le ministère, pour se confronter à une situation de l'apprentissage et de l'alternance très compliquée, de nombreuses écoles posant des défis de formation, de reconnaissance des diplômes, de débouchés et de suivi des étudiants ; le lancement du label Éducation populaire pour la culture, parce que les acteurs de l'éducation populaire sont des acteurs majeurs pour l'accès à la culture et la réduction des inégalités – ils n'avaient pas été reçus au ministère de la culture depuis plus de 40 ans – ; les opérations Premières pages et Ma première carte de bibliothèque – celle qui est remise au moment de la déclaration de naissance – ont rencontré un véritable engouement.

Certains ont tenté de mettre en avant un prétendu désengagement de l'État sur la culture ; les chiffres démontrent le contraire. Dans un contexte de désengagement des collectivités, j'ai souhaité que l'État et le ministère soient exemplaires. J'y insiste, la culture est un choix politique. Se désengager de la culture coûterait à mon sens plus cher à la société, notamment en matière de cohésion, que de rester engagé. L'État est au rendez-vous avec ce projet de budget pour 2026, qui témoigne du fait que l'ambition est préservée et renouvelée. Cette audition sera pour moi l'occasion de démontrer, chiffres à l'appui, que nous tenons nos engagements.

M. Laurent Lafon, président. – Madame la ministre, permettez-moi de vous interroger sur le Louvre : le Gouvernement déposera-t-il un amendement visant à augmenter les crédits pour assurer l'application du schéma directeur des équipements de sûreté du Louvre, et un autre amendement ayant pour objet d'accroître la sécurité de l'ensemble des musées ?

Mme Rachida Dati, ministre. – En Europe, nous sommes les seuls à confier au ministère de la culture et à la direction générale des patrimoines et de l'architecture une mission dédiée à la sécurité et à la sûreté de nos musées. À la demande des musées, cette direction sillonne le territoire. Nous apprenons toujours de nos échecs et des situations de crise : nous renforcerons les moyens et les financements de cette direction.

En ce qui concerne le Louvre, je ne veux ni aller trop loin ni anticiper les conclusions de l'enquête administrative. Il est évident que le projet « Louvre – Nouvelle Renaissance » a été accéléré pour faire face à la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité du musée. Il est prévu de doter de 450 millions d'euros le schéma directeur de sûreté et de sécurité de l'établissement, qui comprend un volet de 80 millions d'euros relatif aux équipements de sûreté.

Dès la remise des conclusions de l'enquête, ces financements seront évidemment accélérés.

En outre, nous sommes en discussion avec les parlementaires au sujet de la création d'un fonds global dédié à la sécurité et à la sûreté de nos musées, pour déterminer les montants qui pourraient lui être affectés.

Mme Sabine Drexler, rapporteur pour avis du programme « Patrimoines ». – Madame la ministre, je vous remercie de votre présentation, très attendue par la commission de la culture. Je m'inquiète de la baisse des crédits affectés au patrimoine dans le PLF pour 2026, alors que les besoins de réhabilitation de notre patrimoine bâti sont immenses, comme vous en conveniez vous-même l'an passé.

La baisse de crédits concerne principalement les monuments historiques, qui perdent 210 millions d'euros en autorisations d'engagement et 114 millions d'euros en crédits de paiement, soit respectivement un tiers et un cinquième de leur budget de l'année dernière.

Cette baisse touchera fortement les opérateurs, notamment le Centre des monuments nationaux (CMN), qui devra pourtant absorber une activité supplémentaire liée à la réouverture des tours de Notre-Dame de Paris et du palais du Tau à Reims, tout en poursuivant notamment les restaurations de la Conciergerie ou de l'abbatiale du Mont-Saint-Michel.

Elle touchera également plusieurs dispositifs cruciaux pour l'entretien et la rénovation des monuments historiques dans les territoires : les crédits d'intervention des directions régionales des affaires culturelles (Drac) reculent de plus de 45 millions d'euros, ceux du fonds incitatif et partenarial (Fip) sont réduits de moitié, tandis que les crédits de base du loto du patrimoine sont tout simplement supprimés.

Madame la ministre, quelles perspectives pouvez-vous donc tracer pour tous les acteurs qui œuvrent inlassablement à la poursuite des chantiers, dans des conditions de plus en plus difficiles ?

Il semble du reste que le Gouvernement envisage quelques mesures correctives ou complémentaires, sur lesquelles des précisions seraient bienvenues. Le samedi 25 octobre dernier, lors de la séance publique à l'Assemblée nationale, la ministre chargée des comptes publics Amélie de Montchalin a alerté sur la situation du château de Chambord, dont l'une des ailes nécessite des travaux à hauteur de 8 millions d'euros. Prévoyez-vous de déposer un amendement en ce sens ?

Par ailleurs, vous avez vous-même annoncé la mise en place du « fonds sûreté dédié à la sécurisation de nos sites patrimoniaux ». Les établissements de province seront-ils également concernés ?

Dans ce contexte, j'ose à peine vous interroger sur ce qui constitue l'un de mes chevaux de bataille : la préservation du patrimoine bâti dans le cadre des travaux de rénovation énergétique. Comment ce sujet est-il pris en

compte dans le cadre de ce projet de loi de finances, et plus largement dans les orientations quotidiennes de votre ministère ? Où en sont, en particulier, les évolutions un temps envisagées sur le développement d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) « patrimonial » ?

Mme Karine Daniel, rapporteure pour avis des programmes « Crédit à la culture » et « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». – Avant d'en venir à mes questions, je souhaite relayer l'inquiétude profonde et légitime des acteurs culturels – artistes, compagnies, structures de diffusion, établissements d'enseignement artistique, associations, collectivités locales – qui voient leurs moyens se réduire année après année.

La culture est aujourd'hui sous tension, prise dans un état budgétaire : d'un côté, les collectivités locales, pourtant pilier du financement culturel, sont contraintes de réduire leurs interventions en raison de la baisse de leurs ressources ; de l'autre, l'État, qui devrait pourtant jouer un rôle de garant et de stabilisateur, réduit aussi la voilure, en particulier dans les programmes de soutien à la création et à la transmission des savoirs. De même que ma collègue Sabine Drexler, je constate plutôt des baisses de crédits que des hausses des budgets qui nous concernent. Cette double contraction des crédits, tant locale que nationale, fragilise un écosystème déjà éprouvé. Des projets sont annulés, des compagnies disparaissent, des équipes artistiques peinent à boucler leur budget, des écoles d'art craignent pour leur avenir. Derrière les chiffres, ce sont des emplois, des parcours et des ambitions culturelles qui vacillent, et nous devons nous résigner par rapport à nos objectifs d'émancipation et de cohésion.

Pour ce qui concerne le programme 131 « Crédit à la culture », un sujet de préoccupation majeur porte sur la situation du Fonpeps, destiné à soutenir l'emploi pérenne dans le spectacle vivant. Avec des crédits de 35,1 millions d'euros en 2025, le Fonpeps est depuis plusieurs années sous-dimensionné au regard de son utilisation réelle et des besoins qu'il est censé couvrir, estimés autour de 55 millions d'euros. Ce manque de financement conduit à d'importants retards, voire à la suspension du versement des aides aux entreprises artistiques et culturelles, alors que celles-ci connaissent déjà des difficultés de trésorerie.

Le PLF pour 2026 ne changera en rien cette situation puisque la dotation budgétaire proposée pour l'année prochaine, de nouveau de 35,1 millions d'euros, est sous-calibrée. À cette situation s'ajoute la question de la prorogation du fonds, qui arrive à échéance le 31 décembre prochain. Madame la ministre, où en est le travail interministériel actuellement en cours sur l'avenir du dispositif ? Vous engagez-vous à préserver le Fonpeps sous sa forme actuelle, qui comprend trois mesures, ou serez-vous contrainte par Bercy à réduire sa voilure ? À quel périmètre correspond la dotation prévue dans ce projet de budget : l'ancien ou le nouveau ?

Ma deuxième réflexion, plus générale, a pour sujet le financement de la politique publique en faveur de la création. De nombreux dispositifs

reposent sur des financements croisés entre l'État et les collectivités ; c'est notamment le cas du plan Mieux produire, mieux diffuser. Si ce système fonctionne bien en période de stabilité budgétaire ou de croissance, sa fragilité est évidente lorsque le contexte budgétaire est dégradé. Le désengagement d'un financeur public a des répercussions en cascade sur l'ensemble de l'écosystème de la création. La situation actuelle montre que nous sommes sans doute arrivés à un point de bascule. Madame la ministre, votre ministère conduit-il une observation précise de la baisse du soutien public à la culture ? Mène-t-il une réflexion sur l'avenir du partage de la compétence culturelle et sur son financement ?

J'en viens au programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », qui accuse, pour la deuxième année consécutive, une forte diminution de ses crédits, avec - 37 millions d'euros, largement imputable à la baisse de la dotation attribuée à la part individuelle du pass Culture. Alors que la réforme est en cours de déploiement, l'année 2025 semble marquée par une diminution notable des décaissements, de - 16 % à la moitié de l'année. N'est-ce pas le signe, madame la ministre, que la refonte du dispositif ne prend pas auprès des jeunes, dont le taux de satisfaction est d'ailleurs en baisse selon une enquête de la SAS Pass Culture, mentionnée dans les réponses au questionnaire budgétaire qui a été adressé à votre ministère ? Concernant la SAS, qui deviendra enfin opérateur de l'État le 1^{er} janvier prochain – souhaitons-le ! –, pouvez-vous nous indiquer les grandes lignes de son contrat d'objectifs et de performance après cette mise à jour ?

J'ajoute que le gel de la part collective du pass Culture, qui dépend du ministère de l'éducation nationale, a des effets catastrophiques sur les actions d'éducation artistique et culturelle menées par les établissements scolaires. Cela montre bien que réduire la politique publique d'EAC à un seul outil, qui a été recentralisé, est dangereux.

Un mot au sujet de l'enseignement supérieur artistique : madame la ministre, vous avez annoncé en mars 2024 un plan global de réforme des écoles d'art. Plus d'un an et demi plus tard, qu'en est-il devenu ? Le fonds de soutien partenarial visant à un rebasage pérenne des contributions publiques aux écoles n'a pas été mis en place ; la cartographie de l'offre de formation n'a été réalisée que dans deux régions expérimentales, et nous sommes sans nouvelle des missions confiées aux instances de contrôle pour objectiver la situation financière des écoles. Quelles sont vos intentions et vos marges de manœuvre pour réformer l'enseignement supérieur artistique public ?

Enfin, je souhaite appeler votre attention sur la mise en œuvre du plan Culture et ruralité et du fonds d'innovation territoriale. Vous l'avez mentionné, mais de nombreux retours nous montrent que, sur le terrain, alors que ces outils sont présentés comme essentiels dans l'accompagnement des territoires ruraux et périurbains dans la conduite de leurs projets culturels, les collectivités ne savent toujours pas comment accéder concrètement à ces

crédits ni selon quelles modalités ils sont déployés. Les collectivités locales et les acteurs culturels développant des projets en ruralité nous alertent sur ce point. Aussi, pouvez-vous préciser comment ces dispositifs seront effectivement mobilisables par les collectivités, et selon quel calendrier ? Quelles garanties votre ministère peut-il apporter pour que ces outils ne restent pas lettre morte, mais deviennent de véritables instruments d'équité territoriale et d'innovation culturelle dans les territoires ?

M. Cédric Vial, rapporteur pour avis des crédits de l'audiovisuel public. – Représentant 4 milliards d'euros, l'audiovisuel public est une politique importante du ministère de la culture et une ambition forte de la Nation qui, de plus, défend la francophonie et la culture française à l'étranger.

Dans le PLF 2026, sont demandés à l'audiovisuel public 71 millions d'euros d'économies, dont 65 millions à France Télévisions. Cette trajectoire est-elle appelée à se prolonger en au cours des prochaines années ? Est-ce un effort ponctuel, après les 80 millions d'euros d'économies sollicitées l'année dernière ? Comment envisager ces baisses de crédits sans redéfinir un périmètre et de nouvelles priorités pour l'audiovisuel public ?

L'État doit assigner des objectifs clairs à l'audiovisuel public. Or il donne des signaux contradictoires, notamment pour ce qui concerne France Télévisions. Après avoir acté il y a deux ans une augmentation des concours publics de plus de 10 % pour la période 2024-2028, l'État demande maintenant des économies. Dans ces conditions, sans objectifs clairs, comment mener les réformes nécessaires ?

La Cour des comptes note que ces économies rendent « inéluctables des réformes structurelles d'ampleur ». Comment comptez-vous vous assurer que ces économies répondront aux souhaits de la représentation nationale et de votre ministère ? Ces économies doivent être structurelles, mais je crains qu'elles ne se fassent au détriment de la qualité des programmes et que les rediffusions ne soient, par exemple, privilégiées.

Arte France, France Médias Monde et TV5 Monde sont toutefois relativement préservées, avec des subventions reconduites à l'identique ? Cela résulte-t-il d'une volonté de préserver nos chaînes internationales ? Si c'est le cas, le ministère des affaires étrangères sera-t-il amené à contribuer davantage au financement de ces trois chaînes ? Quels sont les objectifs et les réorganisations que vous envisagez, madame la ministre, pour ces chaînes ? Où en est l'actualisation du projet de contrats d'objectifs et de moyens d'Arte ? Dans la mesure où Arte n'est pas concernée par la réforme de la gouvernance et la création d'une holding, on ne comprend pas très bien ce retard j'ai bien conscience du contexte politique difficile. Allez-vous fixer un cap et des objectifs clairs ?

M. Michel Laugier, rapporteur pour avis des crédits de la presse. – Madame la ministre, grâce à vous, j'ai l'impression de ne pas vieillir, voire de rajeunir : les problématiques restent les mêmes d'un PLF à l'autre.

Une nouvelle fois, le PLF prévoit une diminution drastique des crédits du FSER, qui perdrait près de 16 millions d'euros. C'était 10 millions d'euros l'année précédente, mais, après nos discussions parlementaires, vous aviez décidé de rétablir ces crédits. Or les 750 radios concernées contribuent indéniablement à la préservation des liens de proximité et au pluralisme de l'information au niveau local. N'est-ce pas particulièrement dommageable pour notre démocratie, à l'approche des élections municipales, de priver ces radios d'un tel soutien ?

Après le rapport de l'inspection générale des finances (IGF) et la mission de concertation confiée à Sébastien Soriano, dont les propositions ont été reçues parfois fraîchement par les éditeurs, allons-nous enfin vers une réforme de la distribution de la presse imprimée en 2026, accompagnée d'une réforme des aides ? Le PLF pour 2026 prévoit une diminution importante des crédits du FSDP, déjà très touché en 2025 par les gels budgétaires : ne risquons-nous pas de perdre un moyen indispensable pour inciter les acteurs de cette réforme à aller de l'avant ?

Enfin, le feuilleton des droits voisins se poursuit, avec notamment la décision prise par l'Alliance de la presse d'information générale (Apig) de saisir l'autorité de la concurrence contre Meta. L'enjeu de cette affaire est considérable. Le projet de loi issu des États généraux de l'information aborde-t-il ce sujet des droits voisins ?

M. François Patriat, rapporteur pour avis du programme 334 « Livre et des industries culturelles ». – Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, je salue les avancées et les engagements que vous avez su tenir, madame la ministre.

Le CNM voit les plafonds de ses deux taxes affectées « billetterie » et « streaming » rehaussés de 8 millions d'euros au sein du PLF 2026, ce dont nous nous félicitons, même si la diminution concomitante des dotations de l'État relativise cette progression.

En octobre 2024, la Cour des comptes estimait que cet opérateur n'avait pas de stratégie claire en matière d'attribution des aides. Elle lui avait recommandé d'investir davantage dans le développement international, l'innovation et la structuration du tissu économique pour garantir la diversité de la filière et la souveraineté culturelle. Ces recommandations ont-elles été suivies d'effets, afin d'écartier les critiques et d'installer définitivement le CNM dans le paysage de l'industrie musicale française ?

La presse a récemment évoqué la volonté du Gouvernement, à l'occasion d'un contentieux au niveau européen, de promouvoir l'idée d'une nouvelle taxe sur la pratique du téléchargement hors ligne que proposent les services de streaming, au motif que cette pratique relèverait de la copie privée. En effet, toutes les plateformes ou presque permettent d'enregistrer localement des fichiers – chansons, épisodes de série, films, documentaires, etc. Certains estiment cependant que cette taxe serait redondante avec celle

qui frappe déjà les équipements à l'achat au même motif que la copie privée. Qu'en est-il de cette démarche ? A-t-elle des chances d'aboutir ?

M. Laurent Lafon, président. – Je vous lirai les questions de M. Jérémie Bacchi, rapporteur pour avis des crédits du cinéma, qui ne peut être présent.

M. Bacchi se réjouit que la ponction prévue sur la trésorerie du CNC par le PLF 2026 n'excède pas 50 millions d'euros.

En revanche, il est plus préoccupé par les attaques sur le crédit d'impôt cinéma et par les tentatives pour écrêter les taxes affectées au CNC lors de l'examen du budget en cours à l'Assemblée nationale. L'industrie du cinéma est un fleuron national, mais elle est fragile : il en veut pour preuve les effets de la baisse de fréquentation des salles depuis le début de l'année, qui met en difficulté plusieurs acteurs de la filière. Quel soutien comptez-vous apporter à celle-ci pour surmonter cette mauvaise passe ?

Par ailleurs, M. Bacchi s'inquiète des attaques récurrentes contre la chronologie des médias. Celle-ci est prise dans un véritable feu croisé en provenance de Netflix et Amazon Prime, dont les recours sont pendants devant le Conseil d'État et l'Autorité de la concurrence, qui s'est autosaisie de la question, tandis que Canal Plus a fermement conditionné ses engagements à la préservation de sa fenêtre de diffusion précoce. Pourriez-vous nous dire à quelle échéance sont attendues ces décisions juridictionnelles, et quelle sera votre stratégie pour faire face aux éventuelles remises en cause de la chronologie des médias qui pourraient en découler ?

Enfin, le Parlement européen a récemment demandé à la Commission européenne de mieux défendre la directive européenne sur les services de médias audiovisuels (SMA) face aux attaques des États-Unis. Où en sommes-nous dans le processus d'évaluation de cette directive, en cours depuis plusieurs mois, et à quelles réformes pourrait-il aboutir ?

Mme Rachida Dati, ministre. – Le budget du patrimoine a augmenté de 39 % entre 2017 et 2025. Jamais l'augmentation n'a été aussi forte en quinze ans. Le patrimoine est bien une priorité du ministère de la culture, priorité que j'ai amplifiée avec le plan Culture et ruralité, qui s'intéresse notamment au petit patrimoine des campagnes.

La baisse des crédits de paiement de 8,5 % pour le patrimoine est liée à un lissage de certains investissements ; nous avons décalé certains projets, mais aucun n'est cependant remis en cause. Les grands chantiers comme Pompidou, Fontainebleau ou Versailles et tous les chantiers liés à des situations d'urgence ne sont pas remis en cause.

Le patrimoine est donc financé, et la baisse n'est due qu'à un lissage.

Le périmètre du Centre des monuments nationaux s'élargit, car le périmètre de la préservation du patrimoine lui-même s'élargit. Il est donc essentiel que l'on pense toujours les usages dès que l'on restaure. L'usage, en

soi, propose une forme de protection. Cette nouvelle dimension est intégrée dans le PLF pour 2026.

Concernant Notre-Dame de Paris, j'avais souhaité qu'une contribution soit instaurée à hauteur de 5 euros pour les visiteurs – et non les fidèles –, contribution qui serait intégralement consacrée à la restauration du patrimoine religieux. Avec douze millions de visiteurs par an, en deux ans, nous pourrions restaurer l'ensemble du patrimoine religieux français – 4 000 édifices sont en péril.

Je souhaite développer des dispositifs de financement innovants. Je pense aux nouvelles politiques tarifaires dans les musées pour les visiteurs hors Union européenne. Nous allons aussi créer un *National Trust* à la française, qui s'agrègera au CMN et ; s'intéressera à la restauration du petit patrimoine historique privé.

Ces nouveaux dispositifs innovants contribuent aussi au budget du patrimoine.

Il ne manque pas un euro, dans les territoires, pour le patrimoine historique et religieux. Une souscription populaire a été lancée pour la sauvegarde du patrimoine religieux : le fonds dépasse les 30 millions d'euros.

Le plan Culture et ruralité compte 100 millions d'euros sanctuarisés, et 60 millions d'euros ont déjà été dépensés. Ce plan finance notamment des résidences d'artistes et des compagnies qui contribuent directement à la vitalité des territoires ; il a permis de soutenir 300 radios associatives, 250 résidences artistiques et 250 manifestations Villages en fête.

Concernant les radios associatives, l'engagement a été tenu l'année dernière, ce sera encore le cas en 2026.

La mission Soriano a été accueillie fraîchement seulement par quelques éditeurs. Majoritairement, les éditeurs y sont favorables. Il est impératif d'aller en ce sens, sinon les territoires les plus ruraux, les plus éloignés, seront pénalisés.

Si le contrat est signé, l'État est au rendez-vous. Il est prévu 5 millions d'euros par an pendant trois ans pour accompagner les imprimeries ; 4,5 millions d'euros sont prévus pour l'aide à la distribution ; concernant le FSDP, il nous faudra être à la hauteur de nos engagements, et donc prévoir des moyens complémentaires.

Tout est une question de méthode.

La réforme de l'aide à la distribution de la presse imprimée sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2026.

Sur les droits voisins, le contentieux est pendant devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Nous attendons les résultats.

Les deux taxes affectées « billetterie » et « streaming » ont vu leur plafond rehaussé de 8 millions d'euros dans le PLF 2026. J'ai obtenu cet

engagement, alors que la Cour des comptes estimait en 2024 que le CNM n'avait pas de stratégie d'investissement clair. Cet opérateur a donc mené une réforme pour garantir la diversité de la filière, conformément aux recommandations de la Cour des comptes. Un nouveau règlement des aides a été publié en 2025, avec des critères clairs et objectifs en matière de transition écologique, d'égalité et d'inclusion. Le bilan sera présenté dès 2026.

Les évolutions juridiques sur les droits voisins sont incluses dans le texte issu des EGI, texte que nous avons transmis au Conseil d'État. Il sera présenté très prochainement en conseil des ministres.

J'ai combattu lors du dernier budget pour ne pas remettre en cause les crédits d'impôt destinés au cinéma et à l'audiovisuel, qui sont un facteur d'attractivité, de croissance, d'inclusion et d'emploi des jeunes. Nous sommes les premiers au monde dans certains secteurs, notamment le *gaming*.

Concernant la chronologie des médias, Canal Plus a posé des conditions. Nous prenons le problème à bras le corps.

J'en viens au pass Culture. Je ne connais pas d'étude qui démontre une baisse de satisfaction. Les jeunes sont plutôt en demande. Je constate que certains, qui ne voulaient pas de la part individuelle du pass Culture, me la réclament désormais à cor et à cris – j'en suis ravie ! Nos objectifs se rejoignent : réduction des inégalités, éviter la reproduction sociale, mieux cibler l'aide. Oui, des crédits baissent, mais je préfère que les crédits servent à ceux qui en ont vraiment besoin. L'articulation entre part individuelle et part collective est essentielle. Les enfants qui bénéficient de la part collective n'ont très souvent jamais mis les pieds dans un équipement culturel. Peut-être qu'aller au musée ou au théâtre est une évidence pour certains d'entre vous, mais ce n'est pas le cas pour tous. J'ai moi-même accompagné un groupe de jeunes à la Comédie française avec un pass Culture individuel : ils avaient même du mal à entrer dans la salle ! Les acteurs de l'éducation populaire – dont vous ne m'avez jamais parlé –, je les ai intégrés dans le programme. La médiation est très importante. J'ai aussi financé des maisons des jeunes et de la culture (MJC), notamment à Paris – je pense à une MJC du XX^e arrondissement qui était en péril.

Sur le pass Culture, nous sommes à la hauteur de nos ambitions et de nos engagements. Désormais, le pass Culture est géolocalisé. Le comité stratégique de la SAS Pass Culture – c'était devenu un petit club – a été revu : il inclut désormais des responsables de lycées professionnels et de centres de loisirs, des acteurs de l'éducation populaire, des personnes qui connaissent bien les difficultés d'accès à la culture. Les enfants en situation de handicap et les boursiers bénéficient d'un bonus.

Mesdames, messieurs les sénateurs, merci de votre soutien !

Mme Karine Daniel, rapporteure pour avis. – Je précise, madame la ministre, que je suis intervenue comme rapporteure, et non comme représentante d'un groupe politique. J'espère que cela est bien clair.

Mme Rachida Dati, ministre. – Merci pour cette précision. Concernant le pass Culture, nous avons un objectif commun : réduire les inégalités.

J'ai maintenu le Fonpeps, alors qu'il devait être remis intégralement en cause. J'avais pris cet engagement devant les organisations syndicales, car le maintien de l'emploi pérenne dans le spectacle vivant est essentiel.

L'État est au rendez-vous, et les baisses sont le fait des collectivités locales qui se désengagent. L'État n'est pas là pour tout compenser ; à chacun ses responsabilités. D'ailleurs, je souhaite rendre un hommage particulier à François Sauvadet, car les départements sont les premiers investisseurs dans la culture. Nous avons signé des conventions-cadres avec toutes les collectivités qui ont décidé de maintenir leur investissement dans la culture. Nous avons maintenu les aides – j'avais pris cet engagement. Tous les crédits de 2025 seront engagés.

Monsieur Vial, chacun prend sa part de responsabilité. L'effort budgétaire sur l'audiovisuel public sera progressif et étalé dans le temps. Il faudrait en fait 140 millions d'euros d'économies pour que France Télévisions revienne à l'équilibre. La Cour des comptes le disait dès 2016, et à nouveau en 2025 : France Télévisions a besoin de réformes structurelles – tel est l'enjeu de la proposition de loi Lafon relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle. France 3 et France Bleu doivent coopérer, le cadre social doit être rénové, et la transformation numérique reste indispensable.

Le risque de la baisse des dotations, à court terme, est que les économies ne soient pas faites au bon endroit – telle est la crainte des organisations syndicales. Il faudra être vigilant sur les programmes, qui restent le cœur de métier. Beaucoup de professionnels de l'audiovisuel public ont besoin de sens : beaucoup sont découragés, mais ils comprennent qu'il faut réformer. Les priorités sont notamment le numérique – il faut s'adapter aux nouveaux usages – et la proximité – la jeunesse est très déconnectée de l'audiovisuel public. L'audiovisuel public doit retrouver toute sa place dans le champ démocratique. Je suis pour un État fort et un audiovisuel public qui reste public. C'est le sens de cette réforme.

Arte et France Médias Monde sont épargnées. Arte relève d'un traité franco-allemand. Le chancelier allemand est très favorable à l'eurocéanisation d'Arte, pour qu'elle devienne la plateforme audiovisuelle européenne ; les crédits doivent augmenter ; tel est le sens du conseil européen du 28 novembre prochain. L'audiovisuel public européen doit être maintenu, la qualité d'Arte est reconnue. Voilà qui permet de faire face à l'administration Trump. France Médias Monde a noué un partenariat avec Deutsche Welle, beaucoup de fréquences ont été libérées en Afrique : il y a une place à prendre, pour lutter contre les ingérences étrangères et la désinformation. Voilà pourquoi ces

chaînes sont préservées. Il s'agit de raisons politiques majeures ; l'enjeu démocratique est très important compte tenu de la politique américaine.

Non, le programme Mieux produire, mieux diffuser ne connaît pas de baisse de crédits : nous passons de 9 à 15 millions d'euros de 2025 à 2026. J'ai constaté que le spectacle vivant n'avait pas de modèle particulier. Il faut avant tout lutter contre les atteintes à la liberté de création et de programmation. C'est le problème majeur que connaît le secteur. Pour le spectacle vivant, pas un euro ne manque, notamment dans les territoires. Le spectacle vivant est une valeur française. Et n'oublions pas la diffusion, qui permet un accès plus large aux spectacles, ce qui consolide aussi la création.

Dans les territoires, le spectacle vivant connaît très peu de collaborations public-privé. Or ces coopérations, comme celle que j'ai signée entre le pôle Pixel et le théâtre national populaire de Villeurbanne, permettent de mixer les formes d'art, de faire plus de diffusion et de ne pas diminuer les crédits.

Mme Agnès Evren. – Depuis le vol au Louvre, drame national qui nous obsède tous, nous nous demandons comment le plus grand musée du monde a pu être si vulnérable. Je salue, madame la ministre, votre demande immédiate d'une enquête administrative – il n'y en avait pas eu pour l'incendie de Notre-Dame de Paris.

Une délégation de notre commission a visité les installations de sécurité du Louvre. Elles sont complètement obsolètes et vétustes. Le poste de sécurité central est totalement sous-dimensionné. J'en étais stupéfaite. La présidente du Louvre avait dès sa prise de fonctions, ainsi que par une note confidentielle du 13 février 2025 adressée au Président de la République, alerté sur les avaries récurrentes au sein du musée. Lors de son audition, elle a présenté une triple faille : la protection périphérique, qui souffre d'une quasi-absence de vidéosurveillance extérieure ; des infrastructures vieillissantes, qui empêchent d'installer des équipements modernes ; la lenteur des marchés publics.

Fallait-il un tel drame pour déclencher un vaste plan de sécurisation du Louvre et de tous les musées de France ? Comment les crédits seront-ils abondés et répartis ?

Se pose aussi la question fondamentale de la responsabilité. On ne peut pas dire aux Français qu'il n'y a aucune responsabilité. L'enquête administrative permettra-t-elle d'établir clairement la chaîne de responsabilité ?

Une partie des collections de bijoux du Louvre a été transférée vendredi dans la principale chambre forte de la Banque de France, et des directives de mise à l'abri vont être envoyées par votre ministère à tous les musées de France. Si nous commençons à mettre notre patrimoine sous clef, que restera-t-il à voir ? Devrons-nous n'exposer que des copies ?

En matière de vidéosurveillance, comment se répartissent les compétences et les responsabilités entre la Ville de Paris et la préfecture de police ? Chacun se renvoie la balle. La Ville de Paris décide du nombre de caméras, et la préfecture propose les implantations. Pourtant, toutes les façades ne sont pas couvertes. Le balcon concerné de la galerie d'Apollon n'était pas couvert par la vidéosurveillance. Comment expliquer de tels angles morts ?

Pour ce qui concerne le CNL, dans un contexte de décrochage en matière de lecture, quels moyens comptez-vous accorder au livre et à la lecture ? Pour la deuxième année, le CNL connaît une baisse préoccupante de sa subvention pour charges de service public (SCSP). Qu'en est-il du soutien aux auteurs et à la création ?

M. Adel Ziane. – Vous parlez de lissage pour les crédits du patrimoine, qui baissent de plus de 8 %. L'année dernière, vous aviez consenti une hausse de 58 millions d'euros pour la restauration du patrimoine en région ; cette année, c'est deux fois cette somme qui disparaît. Les investissements décalés dans le temps ne verront sans doute pas le jour. Les crédits de l'action « Monuments historiques et patrimoine monumental » chutent de plus de 20 %, les ramenant à une enveloppe à peine supérieure à celle de 2022. Cette baisse des moyens va creuser les inégalités territoriales. Les collectivités territoriales diffèrent leurs projets de restauration. Les conséquences peuvent être très graves, alors que 4 000 édifices sont dans un état préoccupant. Comment justifier cette baisse des crédits ?

La stagnation des crédits de l'action « Patrimoine des musées de France » implique que les musées se tournent vers l'autofinancement. Cependant, ce modèle, qui crée une concurrence entre établissements, n'est pas viable pour tous les musées. Les crédits du Louvre baissent de 5 millions d'euros, alors qu'ils sont indispensables pour assurer la protection des collections et des visiteurs. Comment éviter que la dépendance accrue à l'autofinancement ne conduise à creuser davantage les inégalités ?

Le vol au Louvre ne doit pas faire perdre de vue les besoins de tous les musées nationaux. De nombreux vols ne font pas la une des médias. La sécurité y est insuffisante. Les musées territoriaux sont aussi en première ligne. Comment les villes, départements et régions pourront-ils assumer ce lissage si ils doivent réaliser des investissements ? Les politiques culturelles locales seront à nouveau des variables d'ajustement. L'inquiétude est grande.

L'audit global sur la sécurité des musées nationaux concernera-t-il tout le territoire national ? Quelles mesures concrètes l'État prévoit-il pour soutenir les territoires désireux de développer leur offre culturelle ?

Mme Sonia de La Provôté. – Les festivals sont menacés par un effet ciseau ; leur modèle économique doit être repensé. Les coûts artistiques, techniques et organisationnels explosent. Où en est la feuille de route issue des concertations avec les représentants de la filière ? Qu'en est-il du fonds

destiné aux festivals et du plan Culture et ruralité ? Comment comptez-vous rationaliser l'utilisation des fonds ?

Le décret « Son » a des conséquences budgétaires sur les festivals. Vous avez annoncé un groupe de travail, qui devrait faire des propositions de simplification pour le 31 octobre. Où en sommes-nous ?

J'en viens à la création. Le plan Culture et ruralité ne peut suffire à lui seul pour que l'on accède à la création dans tous les territoires. La politique de la culture est mise à mal au regard des exigences d'équité. Les crédits déconcentrés des Drac diminuent. Les collectivités voient leur budget de création s'amenuiser. Depuis le covid, la Madeleine l'emporte sur Proust.

Allez-vous produire une feuille de route indiquant clairement comment le ministère va accompagner l'accès à la culture pour tous dans les territoires ?

Ensuite, le ministère va-t-il accélérer la mise en œuvre du plan de sécurisation des musées, avec des financements *ad hoc* ?

Je souligne une autre difficulté : l'accompagnement du patrimoine non inscrit ou non classé. Nous vous alertons sur la situation des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), qui œuvrent justement pour ce type de patrimoine, palliant les carences d'accompagnement de l'État. La réforme de la part départementale de la taxe d'aménagement fragilise le financement de cette ingénierie essentielle à la préservation du patrimoine vernaculaire.

Mme Laure Darcos. – Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », qui a trait au développement de la culture et à l'EAC, a connu une baisse de crédits assez importante en 2025. La stabilisation annoncée du budget pour l'année 2026 aura-t-elle bien lieu, madame la ministre ?

Concernant le pass Culture, notre commission n'est pas unanime sur le sort qu'il convient de réservier à la part mutualisée et à la part individuelle. Puisque nous devons faire des économies, je milite pour la suppression complète de la part individuelle et suggère de mettre l'accent sur le collège. En effet, les jeunes de 18 ans sont moins susceptibles de changer leur mode de consommation culturelle que les plus jeunes.

Pour rappel, l'arrêt d'un certain nombre de spectacles et de projets l'année dernière a été épouvantable. L'évolution que je propose est probablement le seul moyen d'aider les jeunes et leurs professeurs, qui ne sont parfois pas capés en matière de formation artistique et culturelle.

Par ailleurs, dans ma circonscription, les compagnies La Lisière et La Constellation vont recevoir le label « arts de la rue ». Cette procédure de labellisation, soit la deuxième engagée en Île-de-France, est très importante, y compris en milieu rural, car elle permet à nos concitoyens d'assister à des spectacles de rue, notamment à Cheptainville.

Il se trouve que la Drac a retiré 20 000 euros de subventions aux compagnies précitées, sur une enveloppe totale de 70 000 euros ; les 50 000 euros restants sont fléchés sur les arts plastiques. En conséquence, de nombreux projets de lecture à voix haute, en particulier à Grigny, ont disparu. Cela me semble contradictoire avec les États généraux de la lecture pour la jeunesse, dont nous attendons avec impatience les conclusions. J'espère d'ailleurs que l'éducation nationale et le service du livre et de la lecture du ministère de la culture y ont été associés.

Enfin, je veux dire quelques mots d'Amazon, mon meilleur ennemi. En effet, l'entreprise contourne systématiquement les frais de port minimum instaurés par la loi du 30 décembre 2021, dont j'étais l'auteure, et essaye de faire de ses *lockers* des magasins de vente au détail. En outre, Amazon est revenu sur la loi du 8 juillet 2014 en proposant une remise de 5 % sur le prix des ouvrages. J'aimerais que le ministère de la culture se saisisse de ce problème, que tout le monde dénonce dans le secteur du livre. N'attendons pas qu'une décision européenne soit prise pour agir en ce domaine !

Du reste, je vous remercie, madame la ministre, pour les propos que vous avez tenus sur les crédits d'impôt dans le secteur du cinéma, dont certains seront renouvelables en 2026. Je pense qu'il est primordial de les maintenir, y compris ceux qui s'appliquent aux tournages de films étrangers en France.

Mme Monique de Marco. – Une multitude de rapports et d'études ont démontré que le ministère de la culture dépense environ 200 euros pour un habitant d'Île-de-France, alors qu'il en dépense seulement 27 pour un habitant du Doubs. L'inégalité territoriale pour l'accès aux services et aux établissements culturels persiste. Les collectivités, qui dépendent de plus en plus de ressources nationales contraintes, n'ont pas les moyens de compenser de manière acceptable cette situation déséquilibrée.

C'est sans doute l'un des éléments qui a motivé le Gouvernement à lancer une concertation en 2024, avant l'annonce du plan Culture et ruralité, la même année. Ce plan, malgré un montant de crédits minimaliste, a le mérite d'essayer de pallier ce déficit de financement culturel dans les territoires ruraux. Or il paraît déjà menacé par le projet de budget que vous avez présenté aujourd'hui, madame la ministre.

Vous avez dit vouloir accroître le soutien aux radios associatives rurales et d'outre-mer ; nous en prenons acte. Dans cette perspective, vous comptez sur le Sénat, comme l'an dernier, pour maintenir le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale.

J'en viens à la question du patrimoine. Comment peut-on affirmer que les monuments historiques sont des animateurs culturels du territoire, tout en baissant de 40 % les subventions d'investissement accordées aux collectivités et aux particuliers propriétaires de tels biens et en réduisant de 20 millions à 10 millions d'euros le fonds incitatif et partenarial ?

Par ailleurs, comptez-vous assurer la création de cinquante scènes culturelles de proximité soutenues par les MJC et les autres acteurs de l'éducation populaire, alors que le projet de loi de finances pour 2026 prévoit de réduire leurs crédits de 15 % ?

Quelques mots du Palais de la découverte. Cet établissement, véritable pilier de la transmission de la culture scientifique, est fermé depuis quatre ans et n'est toujours pas assuré de rouvrir, malgré une fréquentation habituellement très importante. Pouvez-vous vous engager sur un calendrier de réouverture, madame la ministre ? En outre, comment expliquez-vous la perte d'espaces de cet établissement au profit du Grand Palais ? Soutenez-vous la réorientation d'un lieu de sciences en espace privatisé ?

Enfin, vous avez dit que les musées de France allaient devoir s'adapter à une nouvelle forme de criminalité, mais qu'allez-vous exactement entreprendre en ce sens ?

M. Aymeric Durox. - Aujourd'hui, le budget du patrimoine est en forte baisse. Cette évolution est scandaleuse, ce pour trois raisons. Premièrement, ici même, lors de votre audition du 5 novembre 2024, vous aviez déclaré l'urgence patrimoniale et affirmé que le patrimoine était la grande priorité du Gouvernement. Vous aviez également rappelé que la France comptait 45 000 monuments historiques, dont 20 % en mauvais état et 5 % en péril, soit plus de 2 000 monuments exposés à un risque de disparition imminente. Malheureusement, l'année écoulée a prouvé que les promesses n'engageaient que ceux qui y croyaient, contrairement à ce que vous avez affirmé dans votre propos liminaire.

Les États généraux du patrimoine religieux (EGPR) ont signalé en 2024 la fermeture d'au moins 1 600 édifices en raison de leur vétusté ; certains menacent même de s'effondrer. Dans mon département, la Seine-et-Marne, je pourrais longuement vous parler des églises classées ou inscrites au patrimoine, comme celles de Lorrez-le-Bocage, de Soignolles-en-Brie, de Saint-Pathus ou de Valjouan, qui attendent vainement des aides depuis des années.

Après la perte de services et de commerçants, ces églises croulantes, interdites au public, donnent la douloureuse impression de villages en train de mourir, eux qui s'étaient justement construits depuis des siècles autour de leurs clochers, recouvrant notre pays d'un « blanc manteau », comme l'écrivait Raoul Glaber.

On peut aussi donner l'exemple du château de Chambord, contraint de faire une quête pour sauver son aile François I^e. Comment imaginer qu'une chose pareille se produise dans la septième puissance économique du monde ?

Deuxièmement, cette baisse des crédits du patrimoine est une hérésie financière puisque, selon les chiffres de 2019 publiés par votre ministère, le patrimoine bâti crée plus de 500 000 emplois directs et indirects et plus de 21 milliards de recettes directes et indirectes, le tout pour seulement 1 milliard

d'euros d'investissements. C'est un rendement exceptionnel qu'il paraît plus logique de subventionner que de réduire. Vous l'avez vous-même reconnu, madame la ministre, mais sans aucune concrétisation.

Troisièmement, l'actualité, marquée par le casse du Louvre, nous rappelle que notre pays fait face à un grand nombre d'attaques de musées. Ces derniers apparaissent comme des proies faciles pour des malfaiteurs en quête de butins importants, pour des risques limités. En septembre 2025, des échantillons d'or d'une valeur estimée à environ 1,5 million d'euros ont été volés au Muséum national d'histoire naturelle. En septembre dernier, trois objets en porcelaine, trésors nationaux d'une valeur estimée à 6,5 millions d'euros, ont été dérobés au Musée national Adrien Dubouché de Limoges. En outre, d'après le ministère de l'intérieur, les vols dans les églises ont bondi de 30 % en trois ans.

Bref, on constate cruellement que le patrimoine de notre pays, si riche et convoité, est en danger. Alors qu'il faudrait prévoir un grand plan de sécurisation pour le préserver, vous prévoyez une baisse de crédits, madame la ministre !

Ma question est donc simple : qu'avez-vous fait depuis deux ans et que comptez-vous faire concrètement pour protéger notre patrimoine, qui subit une double attaque, à savoir l'usure du temps et la cupidité des hommes ?

Mme Annick Billon. – Je cantonnerai mes questions aux métiers d'arts, étant membre du groupe d'études qui leur est consacré.

En 2024, 3 374 entreprises ont bénéficié du crédit d'impôt en faveur des métiers d'art. La loi du 29 décembre 2023 a prorogé ce dispositif jusqu'à la fin du mois de décembre 2026.

Concernant la stratégie nationale en faveur des métiers d'art, lancée en 2023 pour structurer le secteur - qui comprend 281 métiers et 60 000 entreprises, dont certaines sont très petites -, la dotation de 340 millions d'euros annoncée sur trois ans ne semble pas avoir été reconduite. Quelle partie de cette somme a été réellement engagée à ce jour ?

J'en viens à la formation et à la transmission. Sur les 280 métiers d'art, seule une petite cinquantaine dispose d'une formation initiale. Le Gouvernement entend-il relancer l'offre de formation et garantir la pérennité de ces métiers qui risquent de disparaître ?

En 2025, pour la première fois de son histoire, l'Institut pour les savoir-faire français n'a pas été doté d'un budget pour organiser les journées européennes des métiers d'art (Jema). Ces dernières, auxquelles vingt-cinq autres pays participent, représentent tout de même 1,7 million de visites et 511 événements. Ainsi, comment garantir la pérennité de cet événement, qui sert de vitrine aux savoir-faire français ?

Du reste, je me réjouis que les crédits du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale, en chute de 44 %, puissent être rétablis, dès lors que le Gouvernement soutiendra les amendements qui seront déposés en ce sens.

Mme Marie-Jeanne Bellamy. – Ma question concerne la culture en milieu rural. Lancé en 2024, le plan Culture et ruralité a pour objectif de renforcer la place de la culture au cœur des territoires ruraux. Il est structuré autour de trois axes : faciliter l'embauche d'artistes de manière occasionnelle ; aider les festivals à déployer une action territoriale structurante en ruralité ; renforcer l'accès direct à l'art contemporain.

Ce plan sera-t-il également l'occasion de promouvoir la culture dans les activités périscolaires, de manière mieux ciblée que le fonds de soutien aux temps d'activités périscolaires, supprimé en 2025 ?

Mme Colombe Brossel. – Comme bon nombre d'acteurs du monde de la culture, de syndicats, d'organisations professionnelles, d'institutions culturelles et d'artistes, nous dénonçons la baisse des crédits de la mission « Culture », qui est bien réelle – les chiffres sont têtus, madame la ministre.

Surtout, et de façon plus grave, le ciblage de ces coupes n'a rien d'anodin. Ainsi, les crédits du programme 131 « Crédit à la culture » reculent de 3 %. Ce sont bien les acteurs du spectacle vivant – festivals, compagnies et les lieux labellisés – qui en feront les frais sur tout le territoire.

Sur le terrain, les crédits déconcentrés en Drac diminuent de 3,76 %. Les crédits du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » sont, eux, en baisse de 15 %.

Les actions relevant de l'EAC, hors pass Culture, c'est-à-dire les veilles artistiques et les projets sur temps scolaire ou hors temps scolaire, endurent une diminution de crédits de 17 %.

Enfin, le budget de la participation à la vie culturelle, qui concerne les quartiers populaires, les secteurs de la justice et de la santé, s'effondre de 44 % ! La lecture et l'édition subissent la même logique. Ainsi, la subvention accordée au CNL, qui joue pourtant un rôle majeur en matière de médiation culturelle et de soutien aux auteurs, ne sera plus que de 22,4 millions d'euros, soit une baisse de 22 % en deux ans.

Comment faire bien, et même faire mieux, avec des crédits objectivement en baisse ? En l'état, cet objectif ne nous semble pas atteignable. Notre groupe restera mobilisé pour que les crédits précédemment listés soient rétablis, afin que nous puissions mener une véritable politique culturelle dans notre pays.

Cette baisse des crédits s'inscrit dans une logique d'affaiblissement du service public de la culture pour laisser la place au mécénat privé, au détriment de la diversité culturelle et de son accessibilité pour tous. Le mécénat a sa place, mais il ne saurait se substituer au désengagement du

financement public. Certains décrédibilisent l'action publique en dénonçant sa supposée inefficacité, mais c'est la réduction de ses ressources qui l'empêche d'agir.

C'est la même logique qui est à l'œuvre pour l'audiovisuel public. Après la suppression de la contribution à l'audiovisuel public en 2022, l'État poursuit son désengagement. Le budget pour 2026 prévoit une baisse de crédits de 71 millions d'euros, dont 65 millions pour le seul groupe France Télévisions. D'aucuns s'appuient sur la situation financière alarmante du groupe pour justifier le projet de reprise en main à la fois financière et politique de l'audiovisuel public, ce que nous n'avons cessé de dénoncer. Cette logique n'est pas la nôtre, madame la ministre, et nous la combattrons dans l'hémicycle !

M. Pierre-Antoine Levi. – Le programme 334 « Livre et industries culturelles » présente une trajectoire budgétaire inquiétante pour l'année 2026. En effet, les autorisations d'engagement s'établissent à 360 millions d'euros – soit plus 0,50 % par rapport à 2025 –, mais les crédits de paiement chutent à 343 millions d'euros. Cet écart de 16,6 millions d'euros entre AE et CP crée un effet entonnoir préoccupant. En clair, l'État autorise juridiquement des engagements pluriannuels qu'il ne pourra pas honorer dans les délais, car l'enveloppe de paiements effectifs sera insuffisante.

Si l'action n° 01 « Livre et lecture » progresse en à 338 millions d'euros en AE, la sous-action « Industries culturelles » accuse une baisse de 29 % en AE. Concrètement, l'effet entonnoir que j'évoquais à l'instant crée une asphyxie de trésorerie pour les acteurs de terrain : je pense au CNL ou aux bibliothèques départementales et de proximité, en particulier dans les zones rurales et ultramarines, ainsi qu'aux petites librairies indépendantes, aux auteurs et aux traducteurs. Et que dire des dispositifs d'accessibilité pour les livres adaptés aux personnes en situation de handicap !

Comment comptez-vous éviter cet effet entonnoir, madame la ministre ? Quelle garantie apportez-vous sur le calendrier effectif des décaissements, des crédits de paiement et sur la priorisation des bénéficiaires, pour éviter que les projets engagés ne restent impayés ? Quelle articulation établissez-vous entre les crédits du programme 334 et les financements de France 2030, afin que les crédits extrabudgétaires ne se substituent pas aux politiques publiques pérennes du livre et de la lecture ? Comment garantissez-vous la lisibilité et la sécurité juridique pour les acteurs ? Enfin, face à cette compression des crédits de paiement, quelles mesures concrètes prendrez-vous pour sécuriser le financement non seulement des bibliothèques dans les territoires ruraux et ultramarins, mais aussi des dispositifs de découvervabilité numérique et de la chaîne des professionnels du livre, à savoir les traducteurs, les auteurs et les librairies indépendantes ?

Mme Paulette Matray. – Alors que nous observons une concentration croissante des médias privés entre les mains de quelques grands groupes,

l'audiovisuel public reste l'un des derniers garants d'une information pluraliste et indépendante - je pense que nous sommes d'accord sur ce point, madame la ministre. Or les crédits pour les avances à l'audiovisuel public sont en baisse de près de 2 % après plusieurs années d'érosion et, surtout, depuis la suppression de la redevance audiovisuelle au profit d'un financement par une part de TVA, désormais révisable chaque année de façon arbitraire.

Dans ce contexte de dépendance accrue au budget de l'État et de fragilisation financière du service public, comment le Gouvernement entend-il préserver l'indépendance éditoriale et la diversité de l'information ?

Face à des conglomérats médiatiques de plus en plus puissants, envisagez-vous de soutenir la proposition sénatoriale de création d'une contribution modernisée, progressive et affectée, qui garantirait un financement pérenne de l'audiovisuel public et assurerait une réelle protection contre la concentration et l'homogénéisation de l'information ?

M. Max Brisson. – Madame la ministre, je voudrais vous raconter la vie d'un sénateur d'une province lointaine qui a le bonheur de compter deux langues régionales. Depuis dix jours, comme l'année dernière, nos boîtes mail sont submergées de messages annonçant une baisse historique de 44 % des crédits alloués au fonds de soutien à l'expression radiophonique locale et, par là même, une remise en cause de 3 000 emplois, une mise en péril des investissements, la non-tenue d'un engagement européen et, *last but not least*, un affaiblissement durable du service public radiophonique en langue régionale.

Or vous nous dites que vous rétablirez ces crédits au même niveau qu'en 2025. Cela nous réjouit, mais à quoi sert ce va-et-vient, sinon à créer de l'inquiétude pour l'ensemble des mouvements associatifs, qui accomplissent leur mission dans un contexte déjà difficile ? Les sénateurs, eux, sont contraints de répondre à de multiples sollicitations. Finalement, vous promettez que tout sera renouvelé l'an prochain : merci de nous permettre de rester jeunes, madame la ministre !

Mme Rachida Dati, ministre. – Monsieur Brisson, j'ai seulement dit que je m'engageais à rétablir ces crédits au niveau de l'an dernier ; j'avais d'ailleurs obtenu gain de cause après d'âpres négociations avec le ministre du budget. Le Parlement ne s'est pas encore prononcé et ce sera à lui seul de décider si ce budget doit être maintenu. Or les parlementaires ne sont pas d'accord entre eux sur le financement des radios associatives. Bref, il n'y a pas de jeu de dupes, monsieur le sénateur : j'ai d'autres choses à faire, y compris répondre à des courriers, comme vous le faites.

Vous avez raison, madame Evren, concernant le vol survenu au Louvre, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de manquements ; les Français ne le comprendraient pas. Avant la question d'actualité au Gouvernement que vous m'avez posée mercredi dernier, vous m'aviez fait part d'un certain nombre de propositions, comme la disposition de caméras périphériques.

Sachez que je les intégrerai aux mesures qui seront annoncées dès réception du rapport d'inspection.

Du reste, je prendrai mes responsabilités pour constater les manquements et les défaillances que l'enquête administrative établira. J'ai toujours combattu l'arbitraire et je ne l'appliquerai pas à d'autres. J'attends donc de disposer d'éléments objectifs pour pouvoir prendre une décision. L'affaire est trop grave pour faire n'importe quoi, dans la précipitation, et ne pas analyser les éléments qu'on me transmet.

Je vous remercie d'avoir accompagné le président Lafon au Louvre, pour constater par vous-même l'obsolescence du matériel de sécurité.

Vous avez rappelé l'interpellation de la présidente du Louvre, lorsque j'ai été nommée ministre de la culture, ainsi que le discours du Président de la République. Notez que, dans le cadre du plan « Louvre - Nouvelle Renaissance », le schéma directeur de sécurité, d'un montant de 450 millions d'euros, comporte un volet de modernisation de la sécurité et de la sûreté. Nous veillerons à accélérer la mise en œuvre des mesures prévues, en plus des dispositifs en cours de déploiement.

Le Louvre est soumis à un certain nombre de contraintes. Premièrement, il s'agit d'un bâtiment patrimonial, contrairement à la Fondation Vuitton ou à la Fondation Cartier, qui sont des constructions modernes facilement adaptables aux nouvelles technologies de sécurité. Il n'empêche que le Louvre devra, lui aussi, intégrer les nouvelles menaces liées à l'intrusion et aux vols.

Deuxième contrainte : les règles de passation de marchés publics. Nous ferons en sorte d'accélérer les choses, mais nous devons attendre les conclusions du rapport qui me sera remis.

J'en viens à la lecture et aux mesures qui y sont consacrées dans le projet de loi de finances pour 2026. Il est vrai que les crédits du programme 334 sont en légère baisse. En réalité, 82 % de l'ensemble des crédits ont été consommés par les trois opérateurs du programme, soit la BNF, la BPI et le CNL. Cette enveloppe finance également la Maison du dessin de presse, dont j'ai soutenu l'installation dans le 6^e arrondissement de Paris, en tant qu'élue de la capitale.

Dans ce contexte contraint, Élisabeth Borne et moi-même avions lancé les États généraux de la lecture pour la jeunesse, qui nous permettront d'identifier non seulement les leviers d'action, mais aussi les doublons. Le ministère de la culture est un petit ministère qui fonctionne avec beaucoup d'opérateurs. Ainsi, les Drac, qui sont le prolongement du ministère, peuvent être redondantes avec une direction générale ou un opérateur. Il faut donc rationaliser cette organisation, ce qui suppose de recentraliser ou, à l'inverse, de déconcentrer des crédits.

Toujours en matière de lecture, nous avons mis en œuvre la carte de bibliothèque, remise aux parents lorsqu'ils déclarent la naissance de leur enfant, et nous avons récemment créé le prix du livre pour les bébés.

Cela pourrait surprendre, mais, comme je l'avais dit lors d'une séance de questions au Gouvernement, l'accès à la lecture doit aussi concerter les gens qui ne savent pas lire. En effet, écouter les lectures permet d'intégrer la langue et constitue un moyen d'accéder à la culture.

À cet égard, les « quarts d'heure de lecture », soutenus par les parlementaires, ne sont pas de simples gadgets, comme j'ai parfois pu l'entendre. Ils rencontrent même un véritable succès, notamment parce qu'ils permettent à des individus qui ne savent pas lire de participer à des séances de lecture.

J'insiste, les personnes qui n'ont absolument aucun contact avec la lecture demeurent dans l'angle mort de nos politiques. Voilà pourquoi nous devons aller les chercher en utilisant tout type de dispositif.

Les crédits alloués au CNL sont en baisse, bien que celle-ci soit très contenue. Reste que nous maintiendrons les dispositifs ciblés sur ceux qui ont besoin d'accéder à la lecture. Dans cette perspective, nous travaillons main dans la main avec le ministre de l'éducation nationale, qui a lui-même relevé cette carence en matière de lecture et les dégâts causés par les écrans. En effet, certains préfèrent l'écran par facilité, quand d'autres n'ont pour seule culture que l'écran, sans jamais avoir accès aux livres.

Du reste, le CNL permet de favoriser la diversité de la création, qui fait aussi la spécificité de notre pays.

J'en viens aux édifices religieux. Une souscription pour la protection et la préservation du patrimoine religieux a été confiée à la Fondation du patrimoine, ce qui a permis de collecter 25 millions d'euros - j'évoquais tout à l'heure un ordre de grandeur de 30 millions et je suis ici plus exacte. En outre, le 4 juillet dernier, j'ai signé une convention avec la Fondation pour la sauvegarde de l'art français concernant les édifices religieux. Enfin, nous avons fléché des crédits du plan Culture et ruralité sur la protection du patrimoine religieux.

Le budget alloué au patrimoine a augmenté de 39 % entre 2017 et aujourd'hui. On ne peut donc pas dire qu'il soit totalement à l'abandon ou laissé pour compte. Toutefois, je reconnais qu'on ne s'en est pas préoccupé pendant de trop longues années.

Monsieur Ziane, il n'est pas vrai que nous abandonnons des projets. Le lissage de crédits implique seulement un décalage, puisqu'on étale dans le temps la soutenabilité financière des projets.

La France est éminemment patrimoniale ; c'est ce qui fait la force et la chance de notre pays. La moindre église, la moindre cathédrale - j'ai d'ailleurs

assisté à la réouverture de celle de Nantes – le moindre monument, le moindre château nécessite des millions d'euros de rénovation et d'entretien.

Ce n'est pas sans raison si le schéma directeur de sécurité du Louvre s'élève à 450 millions d'euros : les rénovations étant souvent trop chères, on les reporte. Sur cette enveloppe, 160 millions sont alloués à la sécurité au sens large et la moitié est uniquement consacrée à une remise aux normes. Retrouver un schéma électrique qui ne figure pas sur les plans nécessite parfois de démolir un mur. Les chantiers dont nous parlons sont colossaux.

En réalité, nous n'en ferons jamais assez en matière patrimoniale, tant les contraintes de restauration sont lourdes et les bâtiments difficiles à réparer.

Il importe avant tout de ne pas se désengager. Voilà pourquoi je préfère lisser les crédits. Vous évoquez également les crédits de paiement. Vous remarquerez que nous avons obtenu des dégels indispensables pour un certain nombre de missions.

Concernant les festivals, nous avons révisé tous les critères d'aides et de subventions, qui manquaient de lisibilité : à quelques kilomètres près, les critères d'attribution n'étaient pas forcément les mêmes. En renforçant la lisibilité des critères, on améliore aussi la réactivité. Par ailleurs, nous avons demandé des cahiers des charges plus précis, car nous décidons du renouvellement des subventions des associations sans même en connaître le bilan d'activité.

Nous prendrons une décision sur le décret « Son » d'ici au 31 octobre. Je rappelle qu'il fait actuellement l'objet d'un groupe de travail associant les ministères de la santé, de l'environnement et de la culture, qui ont parfois des intérêts contradictoires.

Les critères concernant les ensembles démontables seront également plus précis, pour assurer davantage de lisibilité, conformément aux demandes qui ont été exprimées.

Le fonds de sûreté que nous mettrons en place à la suite du casse du Louvre sera réparti entre l'échelon central – les grands opérateurs nationaux seront donc associés – et les Drac. Il permettra, avant d'engager des travaux, de mener des audits de sécurité et de recevoir un certain nombre de préconisations. Il servira, bien évidemment, à financer diverses mesures.

Pour l'heure, je ne veux pas trop brider les choses, afin que nous puissions voir tout ce qui peut être demandé. En cela, nous serons aidés par l'instruction que j'ai cosignée avec le ministère de l'Intérieur, par laquelle nous demandons à être rapprochés des Drac et des préfets afin d'obtenir le recensement de tous les musées ou équipements culturels sensibles. En l'occurrence, ils peuvent être sensibles en raison de la valeur des objets d'art exposés ou de l'équipement de sécurité -de l'établissement.

Madame Billon, les journées européennes des métiers d'art sont organisées par l'Institut pour les savoir-faire français avec le soutien du

ministère de l'économie et des finances. En raison de cette cogestion, il est difficile de savoir exactement qui finance quoi. Nous avions demandé un bilan avant la tenue des Jema de 2025, sans jamais pouvoir l'obtenir. C'est pourquoi nous n'avions pas soutenu cette édition. Sachez toutefois que des échanges sont en cours pour l'année prochaine.

Le ministère soutient l'Institut pour les savoir-faire français à hauteur de plus de 1,7 million d'euros depuis 2023. Le crédit d'impôt en faveur des métiers d'art, qui s'élevait à 62 millions d'euros en 2024, sera prorogé jusqu'à la fin de l'année 2026, comme vous l'avez rappelé.

Vous avez raison, madame Darcos, la loi n'est pas respectée par Amazon, qui contourne systématiquement la réglementation et profite des contentieux pour trouver de nouveaux dispositifs. Nous devons absolument clarifier les choses pour défendre nos librairies, qui sont de plus en plus en danger, d'autant qu'Amazon a toujours un coup d'avance. Le ministère réfléchit donc à resserrer la législation, en adaptant la loi de 2021.

Madame Matray, vous m'interrogez sur l'indépendance de l'audiovisuel public. Grâce au Sénat, notamment par l'intermédiaire de M. Vial, nous avons sanctuarisé le budget de l'audiovisuel public, qui ne l'était plus depuis le 1^{er} janvier 2025. Ce financement n'est soumis à aucune régulation, ce qui représente une avancée importante. Vous ne pouvez donc pas dire que nous avons remis en cause le financement de l'audiovisuel public et son indépendance.

Concernant le Palais de la découverte, nous avons mis en place trois missions d'inspection sur la culture scientifique. À l'heure du complotisme et d'une remise en cause de la science, nous avons tenu à définir un projet de culture scientifique, qui sera mis en œuvre *via* la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte, qui n'est pas situé à la Villette. Nous avions constaté que le nombre de visiteurs s'érodait et que la Cité des sciences était presque uniquement dépendante des subventions de l'État. Nous sommes donc en train de revoir le modèle de l'établissement.

Ces trois missions d'inspection, constituées bien avant l'été, rendront leurs conclusions dans deux mois environ. Nous serons ainsi en mesure de présenter une nouvelle ambition pour la culture scientifique en France.

Quant à l'existence du Palais de la découverte, elle n'est pas remise en cause.

Le budget de l'EAC, hors pass Culture, s'élevait à 82,4 millions d'euros en 2025 et atteindra 85,5 millions d'euros en 2026. Vous disiez être factuelle sur la baisse des crédits, madame Brossel. Pour ma part, je ne peux pas faire mieux : cette hausse est inscrite dans le projet de loi de finances, dont le détail est facilement consultable. Il n'y a donc pas de remise en cause de l'EAC ; en tout cas, ce n'est pas la politique que je défends.

Quant au diagnostic de performance énergétique patrimonial, il était à l'origine inscrit dans la loi Kasbarian. L'arbitrage a été effectué, mais les discussions sont toujours en cours. En effet, nous n'avions qu'un délai très court pour agir et la dissolution de l'Assemblée, puis le vote de la motion de censure ont retardé les choses.

Le label « arts de la rue » est récent. Il existe actuellement quinze pôles nationaux du cirque (PNC). J'ai récemment inauguré deux d'entre eux : l'un à Lyon, l'autre en plein cœur de Vénissieux. Les arts de rue, comme les arts du cirque, étaient considérés comme des arts « mineurs », si j'ose dire. Aujourd'hui, la labellisation progresse *via* les politiques de territoire. J'ai donné l'instruction aux Drac de nous faire remonter le plus grand nombre de projets possible pour qu'ils soient labellisés.

On compte désormais treize centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (Cnarep). Récemment, un soutien financier supplémentaire de 80 000 euros a été accordé au pôle de Marseille, qui est reconnu comme un pôle international de production et de diffusion (PIPD).

La ville de Chalon-sur-Saône, dont je suis originaire, a été pionnière dans le développement des arts de la rue : en témoigne le festival Chalon dans la rue. Cependant, le nombre de projets certifiés demeure faible en raison du caractère récent du label.

M. Laurent Lafon, président. – Je tenais, en cette fin de réunion, à vous faire part de notre inquiétude concernant l'impact de la réforme de la taxe d'aménagement sur les recettes des CAUE, qui jouent un rôle majeur en matière de patrimoine. Nous vous demandons, madame la ministre, de bien vouloir les relayer à votre collègue de Bercy.

Mme Rachida Dati, ministre. – Je n'ai pas intégré cet élément à la préparation du budget pour 2026, mais j'en parlerai à la ministre des comptes publics.

Mme Marie-Jeanne Bellamy. – Des crédits sont-ils fléchés en direction des activités périscolaires, notamment en matière de patrimoine ? Je crois savoir qu'un pass est offert aux personnes de 17 ans, mais qu'en est-il des plus jeunes ?

Mme Rachida Dati, ministre. – Le temps périscolaire relève des collectivités locales. Toutes les activités adressées aux enfants qui ne sont pas rattachées à un dispositif ou un support particulier sont intégrées à l'éducation artistique et culturelle, qui assure une forme de souplesse – on peut toutefois flécher des crédits vers le CNL. Je vous renvoie donc au montant de crédits que j'ai cité tout à l'heure pour ce poste budgétaire.

M. Laurent Lafon, président. – Nous vous remercions, madame la ministre.